



VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES
CANTON
DE
DEUIL- LA BARRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le **25 MARS** à **20H30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUET**, Maire.

Présents :

M. Patrick CANCOUET – M. Marc CLOUET – Mme Ghislaine CHAUVEAU – M. Philippe HERCYK –
Mme Laura COUDRIER – M. Philippe GEFFROTIN – Mme Jennifer NUNES – M. Fabien MOINIER –
Mme Annie MUGNIER – M. Denis GIRARD – M. Ferdinando CITO – Mme Angélique SERRÉE –
M. Sylvain HARLE – M. Paul MOUSSARD – M. François JEFFROY – Mme Bouchra DERKAOUI –
Mme Célia JOUSSERAND – M. Pierre FARCY – M. Lucien CORINTHE - Mme M. Guy BOISSEAU –
Mme Carmela DEGLIAME- Mme Déborah RUYAULT- M. Ludovic LEFFET

Absents :

Mme Nadia SEBBANE - Mme Candice GAUMONT - Mme Cindy BARQUILLA -M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINÉ- Mme Carmela DEGLIAME

Pouvoirs :

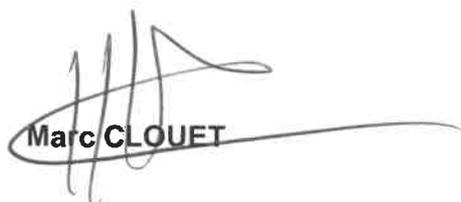
Mme Amalia CAPITAINÉ à M. Ferdinando CITO
Mme Carmela DEGLIAME à M. Marc CLOUET
M. Michaël CAVALIERI à M. Fabien MOINIER

Secrétaire de séance : M. Marc CLOUET

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 MARS 2021

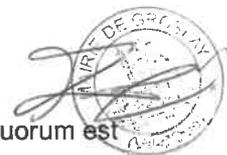
**Affiché dans les panneaux administratifs,
Le 2 AVRIL 2021**

Vu, le Secrétaire de Séance,


Marc CLOUET

Le Maire,

Patrick CANCOUET



Après avoir procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal et avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

DIRECTION GENERALE

Désignation du Secrétaire de séance :

M. Marc CLOUET est désigné secrétaire de séance du Conseil Municipal du 25 MARS 2021

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 MARS 2021 à 20H30 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur JEFFROY répond qu'il n'avait que des remarques de détails et qu'il les a données pour qu'elles soient prises en compte.

Monsieur le Maire le remercie.

Monsieur JEFFROY rajoute : « ce qui traduit la qualité du PV que nous avons eu en projet ».

Il souhaite apporter les 2 modifications suivantes :

Page 3 : Il est rajouté à l'intervention de Madame JOUSSERAND : « que les groslysiens soient informés de la procédure leur permettant d'assister au Conseil Municipal, en période de COVID »,

Page 5 : Les propos de Monsieur JEFFROY sont complétés ainsi « Vous indiquez que votre priorité, ce sont les services techniques, notamment l'entretien des espaces verts, ma question... ».

Monsieur HERCYK demande une modification page 23 « cette réunion a eu lieu mardi, il y avait 4 enfants des glaisières (CM1 et CM2) et 4 enfants de l'école DAUDET qui se sont portés volontaires et il y avait une institutrice de DAUDET ».

Monsieur le Maire remercie pour la qualité du PV et le soumet au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 18 MARS 2021 à 20h30.

Monsieur le Maire commence par énoncer la 1^{ère} délibération relative à l'affectation du résultat 2021 et passe la parole à Monsieur GIRARD.

Il est interrompu par Monsieur JEFFROY qui demande à changer l'ordre des délibérations.

Monsieur JEFFROY : En fait c'est une question de forme. C'est-à-dire que, pour voter sur ce point 1, qui est l'affectation du résultat, il faudrait que l'on ait voté le compte administratif qui valide ce résultat. Voter l'affectation du résultat avant d'avoir voté le résultat paraît compliqué.

Monsieur le Maire explique qu'il expose les dossiers dans l'ordre qu'on lui a donné.

Monsieur JEFFROY : Ma proposition vise à faire les choses dans l'ordre. Après, vous prenez vos responsabilités. Ma proposition est de faire d'abord le compte de gestion, le compte administratif puis l'affectation.

Monsieur le Maire demande à Madame la responsable des Finances son approbation.

Madame la responsable des Finances approuve.

Monsieur le Maire remet à plus tard le dossier sur l'affectation du résultat et donne la parole à Monsieur GIRARD qui nous présente le compte de Gestion 2020 de la commune.

Compte de Gestion 2020 - Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances, qui soumet à l'assemblée le Compte de Gestion de l'exercice 2020 établi par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Montmorency.

VU l'avis de la Commission des Finances du 22 mars 2021,



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et voté

Pour : 18 voix

M. Patrick CANCOUET – Mme. Ghislaine CHAUVEAU – M. Marc CLOUET – Mme. Laura COUDRIER – M. Denis JOLY – M. Denis GIRARD – M. Philippe GEFFROTIN – Mme. Jennifer NUNES – M. Fabien MOINIER – M. Philippe HERCYK – Mme. Angélique SERRÉE – M. Sylvain HARLE – M. Ferdinando CITO – Mme. Annie MUGNIER – M. Ludovic LEFFET (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME, M. Michaël CAVALIERI, Amalia CAPITAINÉ)

Abstentions : 8 voix

M. Pierre FARCY – M. Guy BOISSEAU – M. Lucien CORINTHE – Mme. Déborah RUYAULT – M. François JEFFROY – Mme. Célia JOUSSERAND – M. Paul MOUSSARD – Mme. Bouchra DERKAOU

Article 1 : approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2020 faisant apparaître les résultats suivants :

Budget Principal

<input type="checkbox"/> Excédent de fonctionnement	1 043 370,39 €
<input type="checkbox"/> Déficit d'investissement	241 168,86 €

Soit un résultat excédentaire de 802 201,53 € du budget principal 2020.

Article 2 : donne quitus à Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Montmorency pour la gestion de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur GIRARD explique qu'il peut rentrer dans le détail si les conseillers le souhaitent.

Monsieur le Maire l'interrompt en disant qu'il y a déjà eu un débat d'orientation budgétaire et que tout cela a déjà été présenté lors de ce débat. Il leur demande tout de même s'ils ont des questions.

Il n'y a pas de question Monsieur le Maire passe au vote du compte de gestion.

Compte Administratif de l'exercice 2020 – Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du conseil municipal n°21-03-20 en date 25 mars 2021 portant adoption du compte de gestion pour l'exercice 2020,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, qui ne peut prendre part au vote, et qui quitte la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc CLOUET, Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux et du Développement Durable,

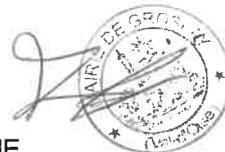
après en avoir délibéré, et voté

Pour : 17 voix

Mme. Ghislaine CHAUVEAU – M. Marc CLOUET – Mme. Laura COUDRIER – M. Denis JOLY – M. Denis GIRARD – M. Philippe GEFFROTIN – Mme. Jennifer NUNES – M. Fabien MOINIER – M. Philippe HERCYK – Mme. Angélique SERRÉE – M. Sylvain HARLE – M. Ferdinando CITO – Mme. Annie MUGNIER – M. Ludovic LEFFET (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME, M. Michaël CAVALIERI, Amalia CAPITAINÉ)

Contre : 4 voix

M. François JEFFROY – Mme. Célia JOUSSERAND – M. Paul MOUSSARD – Mme. Bouchra DERKAOU



Abstentions : 4 voix

Mme. Déborah RUYAULT - M. Pierre FARCY –M. Guy BOISSEAU – M. Lucien CORINTHE

Article 1 : APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2020 faisant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

<input type="checkbox"/> Recettes.....	11 636 472,81 €
<input type="checkbox"/> Dépenses	10 593 102,42 €

soit un excédent de 1 043 370,39 €

Section d'Investissement

<input type="checkbox"/> Recettes	5 472 407,32 €
<input type="checkbox"/> Restes à réaliser.....	318 686,70 €
<input type="checkbox"/> Dépenses	5 713 576,18 €
<input type="checkbox"/> Restes à réaliser.....	5 637,96 €

soit un déficit (hors RAR) de..... 241 168,86 €

soit un excédent (avec RAR) de 313 048,74 €

Sections de Fonctionnement et d'Investissement confondues

Excédent global cumulé des sections (hors RAR) de.....	802 201,53 €
Excédent global cumulé des sections (avec RAR) de.....	1 115 250,27 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GIRARD qui présente alors le compte administratif.

Monsieur le Maire remercie Monsieur GIRARD et demande, à l'assemblée, s'il y a des questions.

Monsieur MOUSSARD pose une question. J'aimerais avoir des précisions par rapport à un certain nombre de lignes. Page 7, ligne 024, on a des produits de cessions d'immobilisations qui sont ouverts à 2 363 437 € et qui sont réalisés à 85 902 €. Qu'est-ce qui est concerné par cette ligne ? Le reste, a-t-il été reporté.

Monsieur GIRARD interrompt Monsieur MOUSSARD pour lui redemander le numéro de la ligne.

Monsieur le Maire : Il s'agit des opérations d'ordre de transferts entre section, c'est cela ?

Monsieur MOUSSARD répond par la négative. Non, il s'agit de la page 7, produits de cessions d'immobilisations.

Monsieur le Maire donne des détails : crédits ouverts 2 363 437 €, reste à réaliser 85 902 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GIRARD.

Monsieur GIRARD explique que les 85 902 concernent des ventes de terrains, mais qu'il n'a pas le détail.

Monsieur CITO demande et prend la parole : globalement les 2 millions, c'est ce qui était budgété, rien n'a été réalisé. Il y avait une série d'opérations d'achats-ventes qui n'a pas été réalisée. C'est tout. C'était le budget 2020.

Monsieur MOUSSARD répond que ce n'est pas dans les crédits annulés donc cela veut dire que c'est reporté. C'est de la vente de terrains qui n'a pas été réalisée.

Monsieur CITO répond par l'affirmative.

Monsieur MOUSSARD continue : page 8 ligne 67 - charges exceptionnelles, nous sommes à 1 526 000,04 € avec 1 098 070 € en opération d'ordre. J'aimerais savoir à quoi, cela correspond ?

Monsieur le Maire répète pour Monsieur GIRARD.

Monsieur GIRARD répond : avec opérations réelles 427 930,04 € et opérations d'ordre 1 098 070 € et au total 1 526 000,04 €. Vous souhaitez connaître le détail. Monsieur GIRARD cherche la réponse, mais ne trouve pas.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la responsable des Finances.

PC



Madame la responsable des Finances répond qu'il correspond au protocole des CORBINS pour environ 400 000 €.

Monsieur le Maire l'interrompt et précise que c'est une maison qui appartient à M CORBIN. La maison est dans un état catastrophique et on a eu peur qu'elle s'écroule sur les occupants.

Madame la responsable des Finances continue en indiquant qu'il y avait aussi les berceaux pour la Maison Bleue.

Monsieur le Maire approuve.

Madame la responsable des Finances reprend en disant qu'ils n'avaient pas payé les trimestres précédents n'ayant pas reçu les factures et qu'ils avaient essayé de négocier au vu du COVID et de la fermeture de la mini-crèche.

Monsieur le Maire approuve et rajoute qu'effectivement tout n'a pas été réalisé.

Madame la responsable des Finances rajoute qu'il y a peut-être d'autres petites choses, mais que de tête, elle ne s'en souvient pas.

Monsieur le Maire rajoute que les plus gros chiffres sont là. Il y a des éléments que nous ne pouvons pas donner tout de suite. Il explique que ces chiffres sont à leurs dispositions s'ils passent au service comptabilité.

Monsieur MOUSSARD a une question sur la page 12 ligne 60 628 - Autres fournitures non stockées...

Monsieur le Maire rappelle la ligne et le chiffre correspondant, c'est-à-dire 102 200 € en crédits ouverts. Monsieur MOUSSARD aimerait savoir ce à quoi, cela correspond.

Monsieur le Maire répond mandats émis seulement 64 758,51 € soit 37 441,49 € de crédits annulés. Il donne la parole à Madame la responsable des Finances.

Madame la responsable des Finances répond qu'ils sont liés à la pharmacie dans le cadre de la COVID (les masques, les gels hydroalcooliques...) et les pharmacies pour les écoles et les bâtiments.

Monsieur le Maire remercie Madame la responsable des Finances et donne la parole à Monsieur MOUSSARD.

Monsieur MOUSSARD pose une question sur la ligne 61 qui est ouvert à 2 047 977,59 € et avec des crédits annulés à 332 450,54 €. Là aussi, j'aimerais savoir à quoi, cela correspond ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la responsable des Finances.

Madame la responsable des Finances répond qu'ici, ce sont tous les contrats que nous avons, les contrats pour les prestataires de services, la maintenance pour les ascenseurs, les contrats pour l'entretien des bâtiments, avec tous les prestataires. Deux millions étaient prévus, et au vu du COVID, nous avons fait moins appel aux prestataires, ce qui a fait que nous avons moins payé.

Monsieur le Maire remercie et donne la parole à Monsieur MOUSSARD.

Monsieur MOUSSARD reprend avec une question sur la page 13 ligne 6 162 - dommage ouvrage, on se demandait pour quelles opérations ?

Monsieur le Maire l'interrompt et donne les chiffres inscrits au CA assurance obligatoire dommage construction 10 000 € au crédits ouverts, mandats émis 9 050 € soit un crédit annulé de 950 €.

Monsieur MOUSSARD se demande sur quelle opération a-t-elle été souscrite ?

Monsieur le Maire répond la médiathèque et non le parquet.

Monsieur MOUSSARD : Vous vous êtes engagé à faire diminuer les frais de télécommunication, là ils sont ouverts à 92 100 € et en mandats émis 107 413,95 € page 14, ligne 6262.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CITO qui la réclame.

Monsieur CITO répond que justement l'année dernière, nous avons vécu, pour la dernière fois, une situation de crédits ouverts envers Orange, pour des lignes téléphoniques fixes qui n'ont aucune raison d'exister, qui ont coûté beaucoup plus que le budget prévu. Là, nous sommes en train de revoir complètement les contrats parce qu'il n'est pas question en 2021 de payer encore des lignes fixes analogiques qui coûtent très chères. L'année dernière, cela a coûté encore plus cher que ce qui avait été budgété.



Monsieur le Maire demande à Monsieur CITO, s'il peut rappeler combien cela avait coûté l'année dernière. Cela peut être intéressant.

Monsieur CITO répond que cette ligne a coûté 101 000. Au total, nous avons payé 164 000 € à Orange. Il y a plusieurs lignes. Orange nous fournit par exemple les lignes VPN, des lignes alarmes, 52 lignes fixes. Il y a des lignes fixes partout payées par nous à orange. Tout cela, nous allons absolument l'annuler. Une des raisons qui a attiré notre attention, c'est que quand on a commencé à faire le budget, la première chose que nous avons faite, c'est de regarder services par services et de voir qui avait explosé le plus le budget. Il s'est avéré que parmi tous les services qui avaient dépassé le plus, c'était le service informatique. Là, on a fait un inventaire et on s'est aperçu que l'infrastructure est antédiluvienne. C'est un mille-feuille qui s'est créé, années après années. Nous avons fait venir des prestataires qui pourraient éventuellement prendre la relève. Ces derniers ne voulaient pas y croire quand ils ont vu ce que l'on avait : des choses qui datent plus de 9 appels, au dixième appel, on décroche et le téléphone ne marche pas. Tout est analogique, il n'y a rien sous IP. C'est effectivement ce qui nous a mis sur la piste de la plus grosse économie réalisable, très rapidement.

Monsieur le Maire ajoute : oui, sans compter les frais de téléphones portables que l'on a divisés environ par 4.

Monsieur CITO répond que puisque l'on a commencé à travailler là-dedans, au 4ème trimestre, les nouveaux contrats ne sont pas encore établis, malheureusement, nous avons dû payer ce reliquat.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CITO et donne la parole à Monsieur MOUSSARD

Monsieur MOUSSARD a une question sur la page 15 ligne 64118 - autres indemnités, avec des crédits ouverts à 1 700 000 € et crédits annulés de 1 031 724,39 €, j'aimerais savoir à quoi cela correspond ?

Monsieur le Maire donne la parole à la responsable du service Finance.

Madame la responsable des Finances répond que cela concerne le régime indemnitaire de tous les agents et s'il y eu l'annulation, c'est que l'on n'en a pas eu l'utilité. Nous avons prévu plus que nous avons utilisé.

Monsieur MOUSSARD acquiesce et fait des remarques par rapport à la page 17 à la ligne 657362, le CCAS, crédit ouvert à 265 000 € et émis à 235 000 €, c'est plus une remarque par rapport au fait que vous annoncez dans votre programme que c'est une augmentation, alors que par rapport au budget ouvert de 2020 c'est plutôt une diminution.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un veut répondre à la question.

Monsieur CITO répond que la situation du CCAS est un peu particulière dans le sens où il y a eu la COVID. Une activité du CCAS à laquelle en général, on n'y pense pas, mais qui est une activité importante, comme on voyait l'autre jour avec Madame JOUSSERAND, c'est le portage de repas et le service à domicile. Cette activité, normalement relativement marginale, a connu, à cause du COVID, une demande assez forte de portages de repas à domicile. Cette année, la situation, partiellement, est encore la même, mais nous espérons que cela va changer. Mais, l'année dernière, il y a eu un gros effort de portages de repas et d'aides à domicile.

Monsieur MOUSSARD fait remarquer qu'ils auraient pu maintenir le même niveau d'engagement que précédemment. Nous allons avoir la même réponse avec la ligne 6574 - les associations, avec des crédits ouverts à 225 690 € et un mandat émis à 173 250 €.

Monsieur CITO répond que cela est ce qui a été réalisé l'année dernière que ce n'est pas le budget.

Monsieur MOUSSARD acquiesce. Il y avait au budget 225 690 € et il n'y a eu que 173 250 € de réalisés.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu des négociations qui ont été menées quand ils sont arrivés avec certaines associations par rapport au fait qu'elles n'ont pas eu d'activités. Comme il l'avait dit, la dernière fois, l'objectif d'une association n'est pas de devenir une banque et de thésauriser l'argent.

Monsieur MOUSSARD répond que la réponse est justifiée. Mais qu'en revanche, dans leur esprit, ils auraient maintenu le même budget que précédemment.

Monsieur le Maire est d'accord, mais répond que cet argent peut être mis sur d'autres lignes pouvant être utilisées à des fins plus intéressantes.

Monsieur CITO s'excuse, mais il voudrait que l'on ne se trompe pas de débats, le budget alloué aux associations est nettement en hausse par rapport au réalisé.



Monsieur BOISSEAU : Nous l'avons vu.

Monsieur CITO répond que la forte réduction est liée essentiellement à 2 associations qui n'ont pas demandé de subventions :

- Une qui s'est auto dissoute et à elle seule nous a fait économiser 25 000 €.
- et l'autre, c'est le comité de jumelage qui n'a réalisé aucune opération. Elle a renoncé à 20 000 € de dotation.

Ainsi, rien que ces 2 associations font 45 000 € de moins. Par ailleurs, compte tenu du fait que le Comité des Fêtes s'est rendu protagoniste de quelque chose qui risque d'avoir des conséquences du côté juridique et pénal, ce n'est pas un débat sur la façon de gérer les associations. Le réel de l'année dernière a été impacté par quelque chose de précis, après si nous voulons polémiquer, nous le pouvons. Mais le réel, où il y a eu un budget qui a été voté, avant la COVID. Puis il y a eu un événement qui s'est produit qui s'appelle la COVID qui a chamboulé un peu les choses. Ce que l'on mettra dans le budget, cette année, c'est un autre discours. Là, c'est la clôture de l'année dernière. Si nous voulons expliquer pourquoi s'est clôturé comme, ça d'accord, nous pouvons l'expliquer. Mais le fait que les associations ont eu moins de dotations, ce n'est pas le budget de cette année, c'est ce qui s'est passé l'année dernière.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CITO. Il rajoute que nous pouvons tenir compte que nous sommes dans une situation très particulière cette année. Monsieur CITO a expliqué un peu quels en étaient les contours. On a reçu quelques associations qui ont bien voulu reconnaître qu'elles avaient moins de besoins cette année, donc cela nous a permis de réaliser des économies. Tout simplement, c'est notre rôle.

Monsieur MOUSSARD pose une question sur la page 68 compte 2188, je me demandai si l'appareil photo NIKON était en plaqué or ? Parce ce que 29 103 €...

Monsieur le Maire répond que cet appareil photo a été acheté avant son arrivée. Ils n'ont fait que constater les choses. C'est ce qu'il disait avant quand il était dans l'opposition : dans cette mairie, on achète toujours très cher. Maintenant, nous faisons attention. Il rappelle qu'ils ne sont arrivés qu'au mois de juillet.

Monsieur MOUSSARD répond que comme il n'y avait pas la date d'achat, il se posait la question.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MOUSSARD et demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur BOISSEAU a une question : page 5, article 77- produits exceptionnels, il y avait un crédit ouvert de 5 000 €, un titre émis de 1 121 928 €.

Monsieur le Maire reprend soit un déficit de - 1 116 928, 11 €. Il donne la parole à la responsable du service Finance.

Monsieur BOISSEAU répond que c'est une recette. Normalement, c'est de l'argent qui a été économisé, ce n'est pas une dépense.

Monsieur le Maire approuve.

Madame la responsable des Finances répond au 77, 1 121 928 €, nous avons l'acquisition foncière dedans. Nous avons prévu, pour 5 000 €, les remboursements d'assurances liés aux sinistres, les recettes imprévues. Ensuite, ce que nous inscrivons au BP au 024, nous le réalisons au 775. C'est pour cela que vous avez un réalisé qui est important.

Monsieur le Maire remercie Madame la responsable des Finances et cède la parole à Monsieur CLOUET qui va prendre la présidence avant le vote du compte administratif.

Madame DERKAOUY pose une question par rapport aux cases grisées du CA.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la responsable des Finances.

Madame la responsable des Finances répond que c'est la maquette qui est faite comme cela.

Monsieur le Maire remercie Madame la responsable des Finances et cède la parole à Monsieur CLOUET avant de sortir de la salle pour passer au vote du compte administratif.

Monsieur CLOUET passe au vote du Compte administratif de l'exercice 2020.

Affectation du résultat 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis de la commission des finances du 15 mars 2021,



VU le résultat global de clôture de l'exercice 2020 faisant apparaître un déficit de la section d'investissement d'un montant de - 241 168,86 € et un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de + 1 043 370,39 €,

CONSIDERANT que les résultats excédentaires de la section de fonctionnement et de la section d'investissement seront affectés au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021,

CONSIDERANT que les restes à réaliser sur l'exercice 2020 se présentent de la façon suivante :

- Dépenses d'investissement : 5 637,96 €
- Recettes d'investissement : 318 686,70 €

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'affecter partiellement le montant du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 à la section d'investissement recettes de l'exercice 2021, au compte 1068, à hauteur de 241 168,86 €.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Vote du taux des impôts locaux 2021

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

VU les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2021,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2021,

CONSIDERANT que la loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023,

CONSIDERANT que pour compenser la suppression de cette TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal,

CONSIDERANT que le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

(taux communal = 18,27 % et taux départemental de 17,18 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 35,45 %),

CONSIDERANT que le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, corresponde au montant de taxe d'habitation et de taxe foncière avant réforme,

Entendu le rapport de Monsieur Denis GIRARD, Délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité

Article 1 : Décide de ne pas appliquer de coefficient de variation aux taxes communales

Article 2 : Maintient les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe sur foncier bâti après transfert de la part départementale.....35,45 %
(taux communal = 18,27 % + taux départemental = 17,18 %)
- Taxe sur foncier non bâti 76,76 %

Budget Primitif 2021 – Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311.1 et L 2312.2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 18 mars 2021,

CONSIDERANT, la modification préalable, adoptée à l'unanimité lors du Conseil Municipal, concernant la page 63 article 6574, réaffectant au Comité des Fêtes la somme de 40 000 €,



Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et voté

Pour : 18 voix

M. Patrick CANCOUET – Mme. Ghislaine CHAUVEAU – M. Marc CLOUET – Mme. Laura COUDRIER
M. Denis JOLY – M. Denis GIRARD – M. Philippe GEFFROTIN – Mme. Jennifer NUNES – M. Fabien
MOINIER – M. Philippe HERCYK – Mme. Angélique SERRÉE – M. Sylvain HARLE – M. Ferdinando
CITO – Mme. Annie MUGNIER – M. Ludovic LEFFET (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME, M. Michaël
CAVALIERI, Amalia CAPITAINE)

Contre : 8 voix

M. François JEFFROY – Mme. Célia JOUSSERAND – M. Paul MOUSSARD – Mme. Bouchra
DERKAOU – M. Pierre FARCY – M. Guy BOISSEAU – M. Lucien CORINTHE – Mme. Déborah
RUYAULT

Article 1 : APPROUVE le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement

- Recettes 11 407 365,88 €
- Dépenses 11 407 365,88 €

Section d'Investissement

- Recettes 4 486 726,62 €
- Dépenses 4 486 726,62 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GIRARD.

Monsieur GIRARD présente le budget primitif 2021 :

- Section de fonctionnement : 11 407 365,58, dépenses équivalentes.

- Section d'investissement 4 239 919,80, dépenses équivalentes.

Il n'y a pas de déficit ou d'excédent, dans c'est 2 cas de figure.

Monsieur le Maire demande, à l'assemblée, s'il y a des questions.

Monsieur MOUSSARD : Je vais poser la question que j'avais prévu page 4, ligne 7, car je pense que les charges exceptionnelles qui sont portées à 650 000, il s'agit de CORBIN et de MICHOUX.

Madame la responsable des Finances : 2021, il y a les protocoles transactionnels CORBIN, MICHOUX et un agent communal.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un agent communal qui avait un contentieux avec la Ville.

Monsieur MOUSSARD demande s'il peut continuer.

Monsieur BOISSEAU veut prendre la parole.

Monsieur le Maire indique qu'il préfère laisser finir Monsieur MOUSSARD.

Monsieur BOISSEAU répond qu'il veut reprendre dans l'ordre pour éviter de tourner les pages. Si cela ne vous dérange pas.

Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur MOUSSARD pour savoir ce que l'on fait. Est-ce que vous acceptez ?

Monsieur MOUSSARD acquiesce.

Monsieur BOISSEAU : Page 4 ligne 11, vous aviez un budget précédent à 3 048 000, aujourd'hui, apparemment, on fait une inscription de 2 737 000. Ce qui fait une différence de 311 000. J'aimerais savoir à quoi correspond cette baisse.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CITO.



Monsieur CITO : Comme nous l'avons expliqué, lors du débat d'orientations budgétaire (DOB), nous devons faire face à des dépenses imprévues d'environ 3 millions €. On a donc décidé de réduire au minimum les charges externes. La baisse est synthétisable. Les baisses les plus importantes concernent :

- L'entretien des espaces verts, il y a environ 100 000 € de réduction,
- L'informatique, téléphonie... il y a environ 100 000 € de réduction,
- Certains entretiens d'immeubles, de voiries ont été reportés l'année suivante.

C'est l'effort que nous avons fait, sur toutes les lignes de charges courantes, pour essayer de rester conformes aux règles. C'est une longue liste.

Monsieur le Maire rajoute que pour les parties voiries et bâtiments, nous allons faire intervenir de plus en plus le service technique. Nous allons acheter du matériel et faire monter en compétences les personnels de la mairie. Je l'avais déjà expliqué précédemment.

Monsieur BOISSEAU : On est d'accord, on verra bien le résultat.

Monsieur le Maire : Ce sont des gens compétents.

Monsieur BOISSEAU : Oui, tout à fait, je n'en doute pas. Toutefois, je ne comprends pas sur la téléphonie. Vous dites que vous allez faire une économie de 100 000 €. C'est cela ?

Monsieur CITO : d'environ 100 000 €.

Monsieur BOISSEAU : 100 000 et dans le budget, il est marqué 50 000. Je ne comprends pas comment vous allez économiser 100 000, alors que l'année dernière, on n'a dépensé que 107 000, à moins que la téléphonie devienne gratuite.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il s'agit de tout le budget téléphonie et informatique.

Monsieur BOISSEAU : En page 5, nous avons également l'immobilisation incorporelle et ainsi de suite, où sur le budget précédent, il y avait des lignes 521 00, 1 768 000, 2 057 000, je vous passe les centimes. Aujourd'hui, dans le vote, on inscrit 93 000, 1 374 000 et 168 000, pour des immobilisations corporelles, incorporelles et en cours. Ce qui fait une inscription en moins de ...

Monsieur le Maire : Ligne 21.

Monsieur BOISSEAU : Oui de 21 à 23.

Madame la responsable des Finances :

- Pour la ligne 20, chapitre 20, on a inscrit moins de crédits cette année parce que cela est surtout lié aux frais d'études et que les frais études ont déjà été réalisées, les années précédentes. On a mis beaucoup moins.
- Pour le 21, c'est un peu pareil. On a fait des travaux dessus, et au fur à mesure que les travaux sont effectués, on ne les réalise plus à nouveau. On a prévu, moins cette année.
- Pour le 23, c'est pareil, ce sont des travaux.

Monsieur BOISSEAU : C'est quand même énorme, de 2 millions, on passe à 168 000.

Madame la responsable des Finances : on prévoit moins.

Monsieur le Maire : efficace, efficacité.

Monsieur BOISSEAU : je n'en doute pas.

Monsieur CITO : il y a une précision à apporter. On a analysé, avec Monsieur GIRARD, les budgets des années précédentes. Il y a certains postes qui ont été attribués sans beaucoup d'études derrière. Je vous donne un exemple : l'année 2019 s'est clôturée avec un déficit d'investissement de 2 millions € et un excédent de fonctionnement de 2 millions €. Cela veut dire que les sommes avaient été mises un peu au hasard. J'ai essayé de récupérer les projets réels et de faire la comparaison entre les DOB et les budgets qui ont été faits. Effectivement, il n'y avait pas de corrélation. C'était plutôt une façon de distribuer les dépenses. Si vous regardez la clôture globale, l'année s'est clôturée avec un excédent d'environ 1 million. Le fait de mettre 2-3-4 millions dans certaines lignes, ce sont des lignes que l'on peut considérer comme thésauriser. Cela signifie que ce sont des lignes que personne ne touche, si on en a besoin, on les utilise. Mais en réalité, j'ai repris les budgets 2020, la plupart des projets qui avaient été mentionnés, ce sont des projets qui avaient été...

Je vous donne un exemple :

- La Maison des associations fait partie du budget, elle figure dans le DOB depuis 2016. Chaque année, elle est reportée, mais, en réalité, on est loin de pouvoir la réaliser.
- La salle des fêtes est dans le budget depuis 2012, elle continue d'être reportée.



Evidemment, à la fin, on fait les études, mais on ne fait pas la réalisation. A un moment donné, on a mis de côté des crédits et après, ils sont reportés. En réalité, ce n'est pas que l'on a pris des décisions contraires à ce qui avait été fait au moment du budget. Il n'y a pas une décision qui a été prise qui justifie le fait que l'on avait budgétisé 2 millions et que l'on ne les a pas dépensés. Si tel avait été le cas, cela se saurait, parce qu'un investissement de 2 millions, en cours de l'année 2020, que l'on décide de ne plus faire, tout le monde le saurait. C'est aussi une façon de comment les budgets sont construits. Ce que l'on a essayé de faire, cette année, par rapport aux années précédentes, c'est de faire participer beaucoup plus les fonctions à la constitution des budgets. C'est un exercice beaucoup plus long et difficile qui a duré 1 mois 1/2. On a voulu que chaque fonction donne ses requêtes et les justifie.

Aujourd'hui, on est relativement serein, dans chaque poste du budget, derrière, il y a une fonction qui veut faire quelque chose avec. Ce ne sont pas des choses qui sont mis top down, décidées centralement et après distribuées. C'est pourquoi, les budgets que l'on fera seront de plus en plus similaires d'une année sur l'autre. Aujourd'hui, on a d'importantes différences, j'ai essayé de retrouver, dans les PV du Conseil Municipal, des éléments qui justifient ces millions, mais, il n'y a rien. Ce sont des choses que l'on reporte d'année en année, la Maison des associations est dans le budget depuis 2016. C'est une question de méthodologie, on change de méthodologie. La confrontation d'une année sur l'autre paraît très différente, simplement, C'est une question de méthodologie.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CITO pour cette réponse qui nous rassure sur notre souci d'être très précis.

Monsieur BOISSEAU : Page 5 ligne 13, subventions 292 000, aujourd'hui, vous inscrivez en recettes d'investissement 700 000 €, cela est bien des recettes ?

La responsable du service Finance, ce sont des subventions.

Monsieur BOISSEAU : Attribuées par rapport à quel projet ?

Madame la responsable des Finances : Il y a la place de la Libération, pour laquelle on n'a pas tout perçu.

Monsieur BOISSEAU : Vous avez un solde à recevoir par rapport à la salle des fêtes puisque le projet de la place est apparemment reporté on va dire, où réaménagé ou annulé. Il y avait un contrat régional, cela, on le sait.

Monsieur CITO prend la parole ...Concernant la médiathèque, une subvention supplémentaire de 120 000 € a été trouvée par le responsable des services techniques.

Monsieur le Maire : Effectivement, on a découvert de nouvelles possibilités en termes de subventions notamment sur des choses qui avaient été déjà réalisées.

Monsieur CORINTHE : Si les projets changent en cours de route, les subventions prévues ne seront pas touchées.

Madame la responsable des Finances : Normalement, les subventions sont en fonction des montants réalisés, dépensés. Effectivement, si on change en cours de route et que les montants sont supérieurs, on touchera plus ; s'ils sont moins importants, nous percevront moins.

Monsieur le Maire : C'est relatif. On peut peut-être repasser la parole à Monsieur MOUSSARD.

Monsieur BOISSEAU répond par l'affirmative.

Monsieur MOUSSARD : Ligne 6232, fêtes et cérémonies, le budget précédent était...

Monsieur le Maire l'interrompt pour connaître le n° de la page.

Monsieur MOUSSARD : Page 10, 6232, fêtes et cérémonies, le budget précédent était à 19 300 et ici vous faites une proposition à 67 300, je croyais que tu voulais faire des économies.

Monsieur le Maire : Il y a effectivement une augmentation.

Monsieur MOUSSARD : Tu vas faire un pot avec le Conseil Municipal ?

Monsieur le Maire : Non, dans fêtes et cérémonies, il y a toutes les fêtes classiques : fête de la nature, de la science etc.

Monsieur MOUSSARD ...par rapport au budget précédent

Monsieur le Maire ... C'est la ligne qui s'appelle comme cela, c'est la ligne 6232 on passe de 19 300 à 32 300.



Monsieur CITO : L'année dernière, il y avait des fêtes et cérémonies qui étaient prises en charge par des associations, comme le comité des Fêtes ou l'Union des Commerçants, que nous n'avons plus cette année, c'est pourquoi nous l'avons mis dans le budget de la ville, par exemple Noël. Ce que l'on a fait, et que l'on a mentionné, pendant le débat d'orientations budgétaire, c'est que le budget concernant le sport loisirs, tout le chapitre de Monsieur GEFFROTIN a été préservé. Il y a même des investissements considérables en plus. Il faut aussi tenir compte de la réalité. L'année dernière, l'Union des Commerçants a reçu des subventions pour financer certaines choses. L'Union des Commerçants n'existant plus, Noël étant dans certaines lignes... Cette année, ne sachant pas encore comment cela va s'organiser, on a voulu préserver le budget. On va essayer, pendant cette période d'année morose, de faire des animations pour la ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JEFFROY.

Monsieur JEFFROY : C'est juste pour être sûr, vous dites que le Comité des Fêtes n'existe plus ?

Monsieur le Maire souhaite répondre. Le Comité des Fêtes n'existe plus. Il a été dissous par le président. On souhaitait vérifier un certain nombre de choses, pour éviter cela, ils ont dissous le Comité des Fêtes.

Monsieur JEFFROY : Ma question, s'il est dissous, vous lui attribuez 50 000 € de budget ?

Monsieur le Maire : On va le recréer. On est en cours de ré création. Il a été dissous, mais on va le recréer. C'est simplement une prévision. On devrait l'appeler, futur Comité des Fêtes. C'est juste de la sémantique.

Madame JOUSSERAND : ma question est de savoir par rapport aux comités des fêtes et la ligne fêtes et cérémonies quelles animations sont prévues ? Pour quelle ligne ?

Monsieur le Maire dans le détail, nous allons demander à Monsieur CITO qui a participé longuement à l'élaboration du budget.

Monsieur CITO : Essentiellement, dans la ligne fêtes et cérémonies, il y a tout ce qui est relatif à Noël et au 11 novembre. La ligne Fêtes et cérémonies où il y a 32 300 €.

Monsieur le Maire : il n'y a pas 60 000 €.

Mme JOUSSERAND : Fêtes et cérémonies, c'est uniquement pour Noël et pour le 11 novembre, c'est cela ?

Monsieur CITO : Il y a Noël, le 11 novembre, on a réservé des sommes en plus pour la fête de la musique...

Monsieur le Maire : On ne va pas aller dans le détail, mais, si on fait la somme de tout, au cours de l'année, dans les fêtes nationales, il y a le 14 juillet, le feu d'artifice, le 11 novembre, le 8 mai puis il y a des fêtes à caractère « religieux », entre guillemet car ce n'est plus religieux, comme Noël... Il y a, le carnaval... Il y a toutes ces fêtes qui sont récurrentes et qui se déroulent dans toute la France. Ensuite, si on prend le détail que nous n'avons pas ici, il y a toutes les fêtes inhérentes à la politique de la ville comme la fête de la pivoine, de la nature, de la science. Il y a beaucoup d'activités qui viennent s'inscrire dans ce budget ; nous n'avons pas le détail ici, mais il s'agit d'activités réparties sur plusieurs postes, 2 postes notamment.

Monsieur CITO : Concernant les fêtes et cérémonies, le service Sport Loisirs et vie culturelle nous a indiqué 25 000 € pour Noël et 7 300 € pour les autres activités à mettre en place. Il nous a formulé une demande de budget.

Monsieur le Maire : C'est un effort de mémoire, mais on n'a pas le détail sous la main.

Monsieur CITO : Les 25 000 € pour Noël, c'est sur la base de l'expérience.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Il y a aussi des investissements qui sont faits pour les décorations. Cette année, il y a des économies qui ont été faites peut-être que l'année prochaine, on devra racheter un certain nombre de décorations, mais d'ores et déjà, cette année, on a déjà économisé de mémoire, je parle sous le contrôle de Monsieur CITO : environ 15 000 € en faisant travailler des agents municipaux plutôt que de recourir à des prestataires extérieurs, 15 000 rien que pour le travail.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEFFET.

Monsieur LEFFET : A-t-on le coût de l'année dernière ? Peut-on le comparer ?

Monsieur BOISSEAU : Il n'y aura rien cette année.



Monsieur le Maire : On reportera l'argent, on ne va pas faire le barbecue des élus.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme JOUSSERAND.

Mme JOUSSERAND : Juste pour préciser cela voudrait dire que la crise sanitaire ne joue pas de rôle dans l'année à venir et que, par exemple vous parlez des décorations, ce ne sont pas des dépenses qui apparaîtraient dans d'autres lignes fêtes et cérémonies ou plutôt amorties.

Monsieur le Maire : On est obligé d'anticiper, d'avoir un certain optimisme dans nos budgets. On ne peut pas dire finalement, « il n'y aura plus rien » donc, on fait un budget en espérant que la situation va rapidement s'améliorer. Si on ne fait rien, on va, rapidement, nous accuser de ne rien prévoir et d'avoir fait comme si la COVID était quelque chose d'éternelle. On est quand même obligé d'anticiper. Après l'argent, qui ne sera pas dépensé, sera utilisé à d'autres utilisations.

Mme JOUSSERAND précise : d'autres utilisations festives.

Monsieur le Maire : Oui, c'est possible, on verra quand le cas se présentera.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOUSSARD

Monsieur MOUSSARD : Page 10 toujours, j'ai une ligne 6237- transports collectifs, qui pèsent 149 500 à une proposition de 31 500. Cela m'a été expliqué, en commission finances, mais je n'ai rien compris.

Monsieur le Maire : C'est étonnant de votre part.

Monsieur MOUSSARD : Oui cela peut arriver.

Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur GIRARD d'expliquer, en faisant un effort de pédagogie.

Monsieur GIRARD : Plutôt que d'utiliser plusieurs véhicules pour le même service, on utilise un véhicule. Les charges sont divisées par 2. Cela s'est fait en accord avec les directions concernées. Plutôt que de prendre un autocar, à moitié plein, pour une destination et le même autocar, à moitié plein, pour une destination identique, c'est le même autocar qui desservira les 2.

Monsieur le Maire : On a même fait une étude car à un moment donné, il y avait une polémique que nous avons supprimé un car, à la demande effectivement de la société en question. On a fait des statistiques, puis, on s'est aperçue qu'après avoir restauré le car, il y avait 0 enfant. On maintenait un car parce que nous avons eu une critique, on réagit aussitôt en remettant le car et après analyse, faite par Monsieur HERCYK, on s'est aperçu que finalement, il n'y avait pas du tout de passager.

Madame DERKAOUI : Les transports collectifs cela veut dire les cars COPERNIC ?

Monsieur le Maire : Oui

Madame DERKAOUI : De ce qu'explique Monsieur GIRARD ce ne sont pas les cars COPERNIC.

Monsieur GIRARD : C'est quoi, la question COPERNIC ?

Madame DERKAOUI : De ce qu'explique Monsieur le Maire, les transports collectifs concernent les cars COPERNIC et toi tu as l'air de parler d'autre chose.

Monsieur GIRARD : Oui, je parle d'autre chose, je parle des sorties scolaires.

Monsieur le Maire : Moi je parlais des cars COPERNIC.

Monsieur GIRARD : On ne parle pas de la même chose.

Madame DERKAOUI : Dans les 31 500, c'est quoi ? Du transport scolaire ?

Monsieur le Maire : Autant pour moi, j'étais sur une autre ligne.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur JEFFROY.

Monsieur JEFFROY : Peut-on récapituler et nous dire ce qui est compris dans cette ligne ; cars scolaires, cars de ramassage du matin. Est-ce que tout est dans cette ligne ?

Madame DERKAOUI : Quelle ligne ?

Monsieur JEFFROY : On n'a pas changé de ligne, 6247. On passe de 149 000 à 31 500, au budget primitif de cette année, soient 110 000 € d'écart. A quoi cela correspond, cela est juste une question d'explication.

Madame la responsable des Finances : Ce sont les transports collectifs pour les cars COPERNIC et les cars pour les sorties des écoles et du centre de loisirs.



Monsieur JEFFROY : Ma demande de précision est la suivante. Je comprends la baisse. Je la vois. Est-ce que cela veut dire que le matin, il y a des rotations en moins. Ce que j'ai compris de l'explication, vous allez demander à plusieurs écoles de regrouper pour les sorties, pour sortir ensemble, pour remplir le car. C'est ce que j'ai compris. Ma question : en quoi cette baisse budgétaire va modifier le service de car ?

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur HERCYK.

Monsieur HERCYK : On s'est rendu compte, après une enquête, menée par le responsable du transport scolaire, que le mercredi, dans la 3^{ème} rotation, à 12h20, depuis début janvier, on a aucun enfant. Un courrier va être adressé aux parents afin de voir avec eux, si on peut supprimer cette rotation qui tourne à vide depuis le 6 janvier. Je suis allé vérifier encore hier, à 12h20. On a fait partir des bus complètement vides.

Monsieur GIRARD : Sur toute l'année, cela fait cher.

Mme JOUSSERAND : Sur le compte administratif, pour l'année écoulée, sur la même ligne transport scolaire, on a, au budget prévisionnel 149 500, mandat émis pour 153 590. La différence avec les 30 000 est quand même énorme.

Monsieur le Maire : Moi, sur la ligne 6247, je vois 149 500 sur le budget précédent et 31 500 en proposition.

Mme JOUSSERAND : Oui, mais, sur le compte administratif, c'est la page 14.

Monsieur le Maire, effectivement, je lis, page 14 du compte administratif, ligne 6247- transports collectifs, budget 149 500, mandat 153 590,90 crédits annulés - 4 090, quelle était la question ?

Mme JOUSSERAND : Est-ce que les 31 500 correspondent vraiment aux besoins réels pour 2021 ?

Monsieur CITO : Après avoir parlé avec La responsable du service Finance, je vais investiguer sur une chose. On a signé un contrat sur les transports scolaires qui vaut bien plus de 30 000 €. Je vais demander aux services où la somme a été mise. Nous avons d'autres lignes qui peuvent héberger cette dépense comme fournitures et services et autres services achetés. Je voudrais éviter qu'un service les inscris sur cette ligne alors qu'il y a un marché. Mais, la dépense est inscrite.

Monsieur FARCY : Il me semble que pour les transports COPERNIC, le Département intervient pour une bonne partie.

Monsieur le Maire : C'est vrai.

Monsieur FARCY : Ce n'est pas le reste à charge, les 31 000 €. Je ne pense pas.

Monsieur le Maire demande l'avis de la responsable du service Finance.

Madame la responsable des Finances : La subvention apparaît en recette. On paye des dépenses et après, on encaisse les recettes. Il se peut que les transports aient été mis en 611 - les contrats.

Monsieur le Maire : Quelle page ? page 9, oui, c'est cela 611 - Contrats et prestations de service.

Madame la responsable des Finances : Au budget, nous prévoyons sur des lignes budgétaires des inscriptions et en cours d'année, selon la personne qui vérifie nos comptes, la perception nous demande de changer l'imputation. Comme ce n'est pas toujours la même personne qui vérifie, une personne nous demande de modifier les comptes et la fois d'après, c'est une autre de ses collègues qui nous demande à nouveau de remodifier sur d'autres comptes donc on y perd un peu notre latin et c'est pour cela que les transports ont été mis au 611.

Monsieur LEFFET : C'est une erreur ?

Madame la responsable des Finances : Non, ce n'est pas une erreur, c'est à la demande de la perception.

Monsieur le Maire confirme non ce n'est pas une erreur, c'est un changement d'affectation lié à un changement de personne à la trésorerie.

Monsieur le Maire : C'est une logique qui nous échappe.

Monsieur MOUSSARD : On peut avancer. Toujours page 10, ligne 63512, la taxe foncière qui était inscrite au BP 2020 à 156 000 est descendue à 80 000. Je voulais savoir pourquoi cela baisse de moitié ?

Monsieur CITO : C'est la taxe foncière que nous payons et non celle que l'on reçoit.

Monsieur MOUSSARD : oui, mais elle baisse de moitié.



Monsieur CITO : Oui, en partie.

Monsieur MOUSSARD : Je continue. Page 11 maintenant les lignes 64111 et 64118

- 64111, rémunération principale qui était au budget primitif à 240 00 et qui passe à 1 543 970,

- 64118, autres indemnités qui étaient au budget primitif à 1 700 000 et une proposition à 674 600,

Je suppose que cela est un jeu d'écriture.

Madame la responsable des Finances : En fonction du réalisé 2020, nous avons affecté les sommes similaires. Nous avons trop affecté en 2020, sur certains articles, aussi, nous avons réactualisé, en 2021, pour être plus en corrélation avec le budget.

Monsieur MOUSSARD : Je continue Patrick.

Monsieur le Maire : Oui Monsieur MOUSSARD

Monsieur MOUSSARD : Page 14 ligne 70 – produits de services du domaine et ventes diverses, inscrit au budget primitif 2020, 680 565, proposition à 714 525. La différence est faible, mais j'aimerais savoir, à titre indicatif, ce que la recoupe.

Madame la responsable des Finances : 70, c'est le total des articles qui sont en dessous de 70311, 70323, 7062 etc.

Monsieur MOUSSARD : J'ai une question, qui m'a fait un peu sourire, sur la page 14, ligne 7333, les taxes funéraires qui étaient à 50 € et qui sont passées à 50 000. Je me suis dit : « en Corse, on fait voter les morts et là, on va les faire payer ».

Monsieur le Maire : il vrai que je suis allé faire un tour au cimetière, aujourd'hui, et il n'y a plus de place. En un mois, on fait une allée complète.

Madame la responsable des Finances : On a prévu ici le rachat des concessions funéraires. On ne va peut-être pas réaliser, mais on prévoit.

Monsieur MOUSSARD : Page 15 lignes 74121 et 74123 - dotation de solidarité rurale qui passe en dotation de solidarité urbaine, avec des montants à peu près similaires, je voudrais comprendre pourquoi.

Madame la responsable des Finances : C'est parce qu'en 2020, elles n'avaient pas été imputées sur le bon article, alors on les a inversées.

Monsieur MOUSSARD : Page 15 ligne 7381 – droits de mutation, c'est juste une réflexion, passent de 519 030 à 750 000, je pense que vous êtes optimistes.

Monsieur le Maire : Non nous avons eu beaucoup de ventes cette année.

Monsieur CITO : Non ce n'est pas une question d'optimisme, c'est un raisonnement qui a été fait avec la Chambre des notaires. 2020 a été, une année, extrêmement particulière, 2019 était une année de baisse. 2020, il y a eu beaucoup de transactions, mais la plupart de ces transactions ont été faites en fin d'année. Il y a un pic d'activité chez les notaires qui sont loin de l'avoir résorbé. Les notaires retiennent beaucoup de droit de mutation qu'ils doivent reverser. Je m'étais adressé aux agents immobiliers de la ville qui m'avaient donné cette information. J'ai contacté la Chambre des notaires qui m'a confirmé cela. On a fait la moyenne de ces 3 dernières années et on a rajouté le manque lié à la temporalité sur une année C'est un calcul.

Monsieur GIRARD : Les notaires commencent à rattraper leur retard, car je suppose que la Chambre des notaires de Versailles a dû les relancer y compris les Hypothèques de Cergy, ils vont plus vite.

Monsieur le Maire : Ce retard sert à anticiper à être dans les clous au niveau du calcul.

Monsieur GIRARD : Oui c'est cela.

Monsieur MOUSSARD : Je ne suis pas sûr que le retard soit rattrapé en 2021.

Monsieur le Maire : Là c'est du pessimisme.

Monsieur GIRARD : Là c'est gratuit, vous n'êtes pas sûr.

Monsieur MOUSSARD : N'ayant pas d'autres questions, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BOISSEAU.

Monsieur BOISSEAU : Je vais revenir à la page 9. On va le connaître par cœur le budget. Je vois sur la page 9 article 60628 – autres fournitures non stockées, en dépense, inscrit en 2020, 2 200 €, là, on passe à 65 950. En fait, toute cette page-là, pour faire plus simple, on a augmenté les dépenses.



Je vois :

- le crédit-bail de 10 900, on est passé à 40 000,
- l'entretien et réparation sur biens immobiliers et terrains, 106 000 inscrits en 2020, là, on inscrit 5 000.

Je voudrais savoir, sur cette page en général, pour essayer de synthétiser.

Madame la responsable des Finances : pour 60628, en 2020, nous avons prévu 2 200 € pour les frais de pharmacie lié aux écoles, aux bâtiments administratifs et au centre de loisirs. Avec la COVID, il a fallu acheter des masques, du gel hydroalcoolique et tout ce qu'il fallait pour désinfecter, nous avons augmenté le montant.

Monsieur le Maire : A l'école, ce sont des quantités considérables qui partent toutes les semaines.

Monsieur CITO : En plus, il faut considérer qu'en 2020, au moment du budget, la COVID n'existait pas. Cela a pris de cours un peu tout le monde.

Monsieur BOISSEAU : Le crédit-bail à 40 000 €.

Monsieur CITO : Les fonctions ont demandé d'acheter des véhicules, on a décidé de les acheter en leasing. Il y a très peu de véhicules achetés en leasing. Ce sont surtout des véhicules des services techniques qui ont été achetés. Là, on essaye, autant que l'on peut, de faire de la location.

Monsieur BOISSEAU : Sur les terrains, ligne 62521, je note 106 000 et là on inscrit que 5 000 de dépenses.

Madame la responsable des Finances : Maintenant, à la place d'externaliser, nous faisons en interne. Ce qui coûtait cher avant, c'étaient les entreprises maintenant cela coûtera moins cher puisque nous le faisons en interne.

Monsieur le Maire : Nous avons une volonté de faire intervenir AECD au minimum.

Monsieur BOISSEAU : Oui, c'est juste pour que cela soit acté dans le compte-rendu. Je voudrais revenir sur les espaces verts. Monsieur le Maire, je vous ai posé une question, lors des 1ers conseils concernant l'intervention du Colombier.

Monsieur le Maire : Il faut savoir que le Colombier est dans une situation catastrophique. Il nous a mis également, nous-même dans une situation catastrophique.

Monsieur BOISSEAU : Pour quelle raison ?

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur CITO.

Monsieur CITO : Le colombier est une association...

Monsieur BOISSEAU interrompt Monsieur CITO et ajoute, j'ai fait 10 ans au SIEREG, je connais très bien le Colombier. Répondez simplement à la question : pourquoi aujourd'hui le contrat avec le Colombier qui se trouve Rue de Montmagny n'est pas renouvelé.

Monsieur le Maire souhaite répondre. C'est le Maire précédent qui l'a annulé. Ce n'est pas nous. Si vous avez souvenir des anciens conseils municipaux, on a fait la remarque qu'il n'y avait plus d'entretien. Le Maire précédent avait décidé de ne plus les faire travailler et avait embauché un agent communal. Maintenant, nous avons une personne à temps plein qui s'occupe du cimetière. Mais ce n'est pas nous qui l'avons décidé, même si nous étions d'accord avec cette décision que nous ne remettons pas en cause. Depuis, cette personne donne entière satisfaction, du point de vue de l'entretien du cimetière.

Monsieur BOISSEAU : Il n'y a pas une volonté de la ville de renégocier avec le Colombier pour conclure un nouveau contrat.

Monsieur le Maire : Ce n'est malheureusement pas le cas.

Monsieur BOISSEAU : C'est dommage, on se porte garant d'un côté et de l'autre côté, on ne les aide pas.

Monsieur le Maire invite Monsieur CITO qui a repris le dossier à répondre.

Monsieur CITO : pour résumer, le Colombier a réussi à bâtir la maison d'accueil pour les personnes handicapés. Le Département, la Région, le Préfet ont décidé de leur retirer la gestion pour l'attribuer à l'ADAPT. L'ADAPT, pour des raisons de litige avec le Colombier, ne paye plus ses loyers au Colombier qui est en train de suffoquer. L'ADAPT joue la montre en attendant d'asphyxier le Colombier qui n'arrive pas à se mettre d'accord avec l'ADAPT. Le Colombier, j'en parlais la semaine dernière au Maire d'Andilly, la situation est désastreuse. A un tel point, que nous souhaitons convoquer le Colombier et l'ADAPT pour faire pression car le Colombier n'a plus de ressources.

MC



Monsieur BOISSEAU : Je connais le sujet malheureusement Monsieur CITO.

Monsieur le Maire : Parallèlement, les villes qui se sont portées caution, sont prises en otage parce que personne ne paye. Finalement, la société de crédit demande l'argent aux villes. Nous en échange, nous ne serons pas propriétaire en cas de non-paiement, de la part du Colombier, bien que nous soyons caution.

MONSIEUR BOISSEAU : On déborde sur le débat, mais il faut que les personnes comprennent quand même. Les bâtiments qui ont été construits et mis en location via le Colombier ont été financés par le SIEREG avec une part de chaque commune, puisqu'il y a 27 communes qui participent aux syndicats. Il y a une douzaine de communes qui se sont portées garant pour les emprunts en proportion du nombre d'habitants.

Monsieur CITO : On est mis en cause pour rembourser un emprunt contracté par le Colombier et non le SIEREG. C'est le Colombier le débiteur et non le SIEREG. Il a contracté un emprunt à hauteur de 6 millions.

Monsieur BOISSEAU : Oui, on est d'accord. Le Colombier est en déficit par rapport à sa gestion.

Monsieur CITO : Oui, et en plus, il ne touche plus les loyers. L'ADAPT ne payent plus ses loyers.

Monsieur BOISSEAU : C'est le Département qui est en cause.

Monsieur CITO : Le problème, c'est que nous n'arrivons pas à convaincre le Département.

Monsieur le Maire : Le Département devrait payer plutôt le Colombier. Mais il ne veut pas.

Monsieur BOISSEAU : Vous avez des personnes handicapées qui doivent toucher des indemnités ou qui doivent payer même leurs charges, ils ne reçoivent pas les factures.

On va peut-être se remettre dans le débat.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur BOISSEAU : Les terrains, on a répondu. Les autres postes, je pense que la diminution vient du fait que vous allez faire en interne.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur BOISSEAU : Sur la voirie, vous réinscrivez 230 000 €, on voulait savoir quels travaux de voirie vous allez faire cette année.

Monsieur le Maire : La Rue des Mériens.

Monsieur BOISSEAU : Uniquement.

Monsieur le Maire : On voulait faire une partie de la rue des Carrières, mais on ne sait pas si on pourra le faire cette année.

Monsieur BOISSEAU : La Rue des Carrières, si je me souviens bien du dossier, il y a une partie des alignements à réaliser et donc des acquisitions foncières. Le plan d'alignement, aujourd'hui, je ne suis pas sûr qu'il ait été approuvé.

Monsieur le Maire : Non, c'est la partie qui va de la Rue des Prés à la Rue de l'Île.

Monsieur BOISSEAU : c'est-à-dire moitié avec Saint-Brice de l'autre côté, non ?

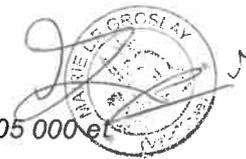
Monsieur le Maire : Non, on ne fait que la moitié.

Monsieur BOISSEAU : Faites du côté de Monsieur FARCY, à ce moment-là. La rue des Carrières, partie cimetière – Rue Claude Warocquier, il en a pour 1 million €. Il n'y a pas d'assainissement et il faut y aller à la dynamite. Pour ma part, page 9, j'ai terminé. Page 15, elle a été bien entamée. Sur la page 18 ligne 20 – immobilisations corporelles, 521 000, on réinscrit 93 000, toujours en dépenses.

Monsieur le Maire : Immobilisations corporelles, 521 078, on passe à 93 340, je laisse la parole à la responsable du service Finance.

Madame la responsable des Finances : en 2020, ce sont essentiellement des frais d'études qui ont été réalisés ou pas. Cette année, nous allons en réaliser moins, c'est pour cela que le montant diminue.

M BOISSEAU : Attendez, en dessous, il y a encore 500 000 € d'études, il n'y avait pas 1 million de frais d'étude (en 2020).



Madame la responsable des Finances : On a des frais d'études pour 37 420.

Monsieur BOISSEAU : Non, ce n'est pas cela que je veux dire. Dans la ligne 2031, on a 505 000 et dans la ligne au-dessus 521 000. Ce ne sont pas des frais d'études ?

Madame la responsable des Finances : Non c'est le total des articles en dessous.

Monsieur le Maire : C'est la somme des 2.

Monsieur BOISSEAU : Autant pour moi. Il y a moins d'études, donc il y a moins de dépenses. Cela paraît logique.

Monsieur le Maire : on a investi dans Autocad. On va faire nous-même les études.

Monsieur BOISSEAU : Vous avez raison M le Maire, après, il faut juste que cela soit validé par un architecte.

Monsieur le Maire : Oui, il n'y a pas de souci.

Monsieur BOISSEAU : Après, il suffit d'embaucher un architecte. Réseaux et voirie, 750 000, on descend à 224 000. On est quand même un peu inquiet. La Rue des Mériens est inscrite sur quelle ligne ? C'est de l'investissement ou du fonctionnement ?

Madame la responsable des Finances : C'est de l'investissement au 2151.

Monsieur BOISSEAU : Non ce n'est pas cela. En 2020, il y avait inscrit 750 000, et là, vous inscrivez que 224 000 ?

Monsieur le Maire : Tout dépend quand elle va être réalisée. Elle peut être réalisée, à cheval, sur 2 ans.

Monsieur BOISSEAU : C'est uniquement la Rue des Mériens.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur BOISSEAU : Non.

Monsieur le Maire demande à Madame la responsable des Finances si c'est bien cela.

Madame la responsable des Finances : non ce n'est que la Rue des Mériens.

Monsieur BOISSEAU : Ce qui m'inquiète, par rapport au budget, on a l'impression que l'on tire vers le bas les dépenses. J'ai aussi une inquiétude sur l'entretien des voiries.

Monsieur le Maire : Excusez-moi Monsieur BOISSEAU, il ne vous a pas échappé que nous avons aussi des crédits à rembourser qui ne sont pas de notre fait.

Monsieur BOISSEAU : Oui, je le sais bien.

Monsieur le Maire : A moins de prendre d'autres crédits, pour payer les crédits, je ne vois pas comment s'en sortir.

Monsieur BOISSEAU : Oui d'accord, mais, entre passer de 750 000 à 224 000...

Monsieur le Maire : Oui, mais Monsieur BOISSEAU, l'argent ne tombe pas du ciel.

Monsieur BOISSEAU : Oui, cela se saurait. C'est un choix.

Monsieur le Maire : Un choix de ne pas emprunter. En effet, emprunter pour rembourser des crédits qui ont été pris par d'autres personnes, un peu inconséquentes, nous, on a choisi de ne pas le faire.

Monsieur BOISSEAU : Page 19, installations, matériels et outillage techniques, 1 473 000, on inscrit 80 000 cela constitue un sacré delta. Autres immobilisations corporelles 380 000, on passe à 88 500. C'est toujours la même raison ?

Monsieur le Maire : Oui, on fait des économies : gestion rigoureuse contre gestion dispendieuse.

Monsieur BOISSEAU : On en reparlera. Ensuite, il s'agit des subventions, mais on a trouvé la réponse, notamment concernant les prestations sur la salle Roger DONNET, je n'ai pas de question page 21 article 13. Pour ma part, j'ai terminé.

Monsieur le Maire : Ce n'était pas une question, c'est une affirmation.

Monsieur BOISSEAU : C'est une affirmation.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Moussard.



Monsieur moussard, je voulais faire une remarque, sur la ligne 2315, page 19, cela descend de 1 473 872 à 80 000 €, si votre intention est d'internaliser un certain nombre de services, ce poste ne devrait pas diminuer d'autant. Il va y avoir de l'achat de matériel.

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à la responsable du service finance.

Madame la responsable des Finances : L'acquisition de matériel, c'est surtout au 21 que l'on la positionne, là il s'agit de travaux, malgré le libellé tendancieux.

Monsieur le Maire : C'est toujours la logique comptable qui nous impose un certain nombre de choses illogiques. Comme Monsieur Moussard a terminé, Monsieur BOISSEAU, j'imagine aussi, il nous l'a dit.

Monsieur BOISSEAU : Une dernière question concernant la subvention des associations, elle est dans quel chapitre ?

Monsieur le Maire : c'est à la fin.

Monsieur BOISSEAU : On a le tableau récapitulatif, où il vrai que les subventions ont augmenté puisque nous avons 235 000 € de mémoire, 255 000.

Monsieur le Maire : Il s'agit de la page 63.

Monsieur BOISSEAU : Après, je vais laisser la parole à Monsieur JEFFROY. On a une question on a la subvention. Vous avez répondu pour le Comité des Fêtes, pour 50 000 € état donné qu'il y a le futur Comité des Fêtes. Malheureusement, on ne voit pas l'inscription pour le Comité de jumelage, vous allez me répondre qu'il n'a pas fait de demande.

Monsieur le Maire : On ne peut pas inscrire ce qui n'est pas demandé.

Monsieur BOISSEAU : Bien sûr. En revanche, on a une autre demande de subvention pour 40 000 € pour 95SNC.

Monsieur le Maire : C'est pour le Fablab. Il y a plusieurs choses, 95SNC, va prendre plusieurs choses, le Fablab, la fête de la nature et la fête de la science.

Monsieur BOISSEAU : C'est cette association qui va gérer.

Monsieur le Maire : Oui, c'est cette association qui va gérer le Fablab. Il a une partie bâtiment et une partie matérielle. Il s'agit d'une nouvelle association qui, pour démarrer, doit acheter du matériel.

Monsieur BOISSEAU : Elle ne démarre pas. Elle existe depuis 2017, M CANCOUET.

Monsieur le Maire : Non, attendez le Fablab.

Monsieur BOISSEAU : Je parle de l'association.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur CITO.

Monsieur CITO : A l'origine, quand le budget a été demandé, les crédits, pour l'achat du matériel du FABLAB, étaient sur le budget de l'investissement, dans le service vie culturelle. On s'est aperçu que si cette somme restait dans le budget de la ville, on ne pourrait pas faire des achats au meilleur prix. On ne peut pas acheter du matériel d'occasion. On est obligé de passer par des marchés publics avec toutes les contraintes. On a donc décidé quand le mettant sur le budget d'une association, cela laisserait plus de liberté pour les dépenser au mieux.

Monsieur FARCY : Juste une petite question, je pense que cela fait doublon avec le Comité des Fêtes, 90 000 € pour les 2 associations. Qui sont les membres du bureau de cette association ? Qui a pu faire la demande de subvention sachant qu'a priori l'association était gérée par quelqu'un qui est proche de la salle, qui est dans la salle ? A priori, aujourd'hui, personne n'a pu faire cette demande de subvention. Qui a fait cette demande ? Comment a été attribuée cette subvention de 40 000 € qui est énorme ?

Monsieur le Maire : Je laisse répondre Monsieur GEFFROTIN.

Monsieur GEFFROTIN : L'association existe effectivement depuis plusieurs années même si effectivement elle était en état d'attente ou végétative. Là, on est en train de la réactiver pour les biens et la création du fonctionnement de ce Fablab. L'argent est effectivement conséquent, mais c'est un projet que je dirais d'extrêmement innovateur, qui est très important. Je dirai que ce n'est pas la Mairie ni Monsieur CANCOUET qui ont établi ce budget. C'est le groupe de travail, que j'anime, qui a estimé, au mieux, ces montants. Mais ce n'est pas une association politique, car, si c'est cela que vous voulez dire. C'est une association ouverte aux groslysiens. Il y a un groupe de travail qui est



totalément ouvert. D'ailleurs s'il y a des personnes autour de vous qui veulent rejoindre ce groupe de travail, rejoindre l'association, il n'y a aucun problème.

Monsieur le Maire : Totalément ouvert puisque l'on a fait la demande sur internet. Un certain nombre de personnes a répondu, cela peut être même des enfants. Là, on travaille avec des professionnels, des personnes ingénieurs. L'objectif, à terme, c'est qu'il y ait aussi une implication pédagogique, que l'on apprenne à des jeunes des techniques. Ce sont des techniques qui pourront leur permettre de s'intéresser, plus tard, à un métier. Si on ne met pas d'argent dans cette association... de toute façon c'est la mairie qui va payer quoi qu'il arrive. On vient de vous expliquer que cela était plus facile pour nous de négocier, d'avoir un bon prix, voire d'avoir du matériel aux enchères, d'occasion et avec la Mairie, c'est plus compliqué.

Monsieur BOISSEAU : Monsieur le Maire excusez-moi, le souci éventuellement, c'est une association certes loi 2001...

Monsieur le Maire : je vois où vous voulez en venir.

Monsieur BOISSEAU : Qui est le président de cette association ? Qui a fait la demande ?

Monsieur CORINTHE : Aujourd'hui, il n'y a pas de statut pour cette association. Pour le Fablab, il n'y a pas de statut, pas de membre, pas de président.

Monsieur BOISSEAU : Vous allez verser 40 000 € à une association qui...

Monsieur le Maire : De toute façon, il va y avoir un président qui va être bientôt nommé.

Monsieur CORINTHE : C'est un budget.

Monsieur le Maire : S'il y avait un président, un président qui a démissionné, moi-même.

Monsieur BOISSEAU : Si l'association aujourd'hui n'a pas de président, et dans le budget il est inscrit un montant de 40 000 €.

Monsieur le Maire : Il y avait une association qui avait un président qui a démissionné.

Monsieur BOISSEAU : Oui, cela je l'entends bien, heureusement d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Donc, on cherche un nouveau président. On a une personne qui réfléchit quand cette personne aura dit oui, il y aura une assemblée générale.

Monsieur BOISSEAU : Qui a fait la demande de subvention ?

Monsieur le Maire : Un membre de cette association et c'est Monsieur GEFFROTIN...

Monsieur FARCY : Si on prend le football par exemple 400 licenciés 18 000 €.

Monsieur le Maire : oui 400 licenciés mais 112 groslysiens.

Monsieur GEFFROTIN : Non mais le problème ce n'est pas cela.

Monsieur le Maire mais ce n'est pas la même chose. Ils ont un terrain à 650 000 €.

Monsieur FARCY : Cela n'a rien à voir.

Monsieur le Maire : Mais si, ils nous coûtent 200 000 € par an, la réalité, c'est cela. Il faut arrêter de dire n'importe quoi.

Monsieur FARCY : Je parle du football.

Monsieur le Maire : Oui, le football, nous coûte 200 000 € par an tout compris. Entre l'eau, l'électricité, le prêt de la voiture, l'amortissement du terrain, c'est 200 000 €, plus l'emploi du gardien et le coût de sa famille installée sur le terrain.

Monsieur FARCY : On ne remet pas cela en question.

Monsieur le Maire : il ne faut pas nous raconter 18 000 contre 200 000. Il faut les vrais chiffres. Point à la ligne.

Monsieur FARCY : mais cela n'a rien à voir. Ce sont 400 licenciés et là 0. Si on parle des 200 000 €, vous êtes bien en train de remettre en fonction l'ancien bâtiment de la bibliothèque. C'est bien pour cette association. C'est un coût, cela ; il faut l'additionner aussi. C'est de l'argent aussi. La seule chose qui est remise en question, ce n'est pas ce que va faire cette association...

Monsieur le Maire : surtout que cela est une promesse de campagne.



Monsieur FARCY : ... même si cela n'est pas donné pour tout le monde. Tout le monde n'y aura pas accès.

Monsieur le Maire : mais non, vous pouvez y aller, c'est ouvert à tout le monde.

Monsieur GEFROTIN : Le principe d'un Fablab, c'est qu'il y a des experts, mais ils ne sont pas là pour travailler entre eux. C'est quelque chose qui est ouvert à tout le monde.

Monsieur le Maire : C'est ouvert à tout le monde. Vous pouvez venir faire des tas de choses. Peut-être que demain Pierre...

Monsieur FARCY : Ce n'est pas du tout cela que l'on remet en cause. Cela, on trouve cela très bien, c'est simplement, on nous parachute 40 000 € alors que l'on a fait baisser des subventions, l'an dernier, à des associations en prétextant la COVID. Il y a des associations qui n'ont pas été forcément volontaires pour diminuer leur subvention et on leur a mis un peu de pression, pour qu'il baisse leur subvention, qu'ils acceptent de la baisser. Là, on va donner 40 000 € à une association. Oui, il y en a des associations, le basket par exemple.

Monsieur GEFROTIN : Je trouve que le raisonnement de ramener les subventions au nombre d'adhérents ne veut rien dire du tout.

Monsieur FARCY : Là, c'est faux, demandez à notre Maire, autrefois, à chaque commission...

Monsieur le Maire : Oui, j'avais effectivement cette position.

Monsieur GEFROTIN : Monsieur le Maire avait cette position. On a réfléchi, j'ai fait des analyses, des ratios, il y a tellement de cas particuliers que l'on ne peut pas rationaliser cela d'une manière mathématique. Au départ, on s'est posé la question : Est-ce que cela serait un service municipal ou une association ? Cela aurait pu être les 2. Cela aurait pu être un service municipal comme la médiathèque. Il se trouve que pour le mode de fonctionnement, c'est beaucoup plus facile que cela soit en mode associatif sinon il y aurait beaucoup trop de lourdeur. Mais, effectivement, il faut une mise de fonds, au départ.

Monsieur LEFFET : c'est un investissement au départ. Ce n'est pas tous les ans que l'on va donner 40 000 €.

Quand vous refaites la salle des fêtes, c'est aussi un investissement, quand on refait une salle, c'est un investissement. Après, si on divise l'investissement par le nombre de personnes qui l'utilise, ce n'est pas forcément rentable non plus.

Monsieur le Maire : La salle Pichery, qui est quand même une salle de basket, elle n'a pas coûté 40 000 €.

Monsieur FARCY : Bien sûr que non. Et la salle ? Elle sert à qui depuis qu'elle existe ?

Monsieur le Maire : Et combien, iront au Fablab. Vous pouvez me le dire ?

Monsieur FARCY : Cela, je ne sais pas, mais je serais curieux de savoir.

Monsieur le Maire : Moi aussi.

Monsieur JEFFROY sollicite la parole qu'il réclame depuis un moment.

Monsieur le Maire lui donne la parole.

Monsieur JEFFROY : Je trouve que l'on mélange tout. On est sur un point de légalité. Ce que vous dites, c'est que vous avez attribué une subvention à une association dont le Maire est président.

Monsieur le Maire : Non, il n'est plus président.

Monsieur JEFFROY : Depuis combien de temps ?

Monsieur le Maire : Actuellement.

Monsieur JEFFROY : D'accord, depuis combien de temps ?

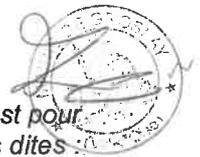
Monsieur le Maire : Depuis, quelques semaines.

Monsieur JEFFROY : Le Maire était président d'une association qui va toucher des subventions...

Monsieur le Maire on a bien donné 50 000 € à une association qui n'existe plus et qui va être recréée, le Comité des Fêtes.

Monsieur JEFFROY : Ce que je dis, c'est que l'on est dans un montage où le Maire attribue une subvention à une association dont le Maire est ou était juste président. Là, il y a un vrai souci. Cela va être noté au PV et on demandera un contrôle de légalité sur ce point. J'entends bien ce que vous

MC



dites sur le fonds, le projet de construire un Fablab, de développer la culture scientifique, on est pour aussi, mais, simplement, vous faite de la cuisine. Honnêtement, vous faites de la cuisine, vous dites « il y a des associations qui sont copines etc, alors on va les tuer » car, c'était cela le discours que nous avons entendu. Là, finalement, cela vous arrange, vous sous servez des associations pour développer votre projet. L'investissement, si je reprends ce qui vient d'être dit, il y aurait 40 000 € qui serait de l'investissement. Qui sera propriétaire du matériel ? Ce n'est pas la ville, c'est l'association donc si l'association change d'avis pour une raison ou une autre, vous ne pouvez pas garantir que ce matériel restera dans le périmètre de la mairie, de la ville. Vous ne pouvez pas le garantir. Il y a un vrai problème de légalité. Il y aussi un problème d'équité. Certes, j'entends votre projet et je vous encouragerais à être patient. Je n'ai pas d'arrière-pensée politique en disant cela. Je dis simplement que pour bien faire les choses, il faut prendre son temps et les monter pas à pas.

Il y a un problème d'équité et d'affichage vis-à-vis des autres associations. Si on regarde les budgets successifs, entre 2017 et 2020, votre association a touché 0. Vous confirmez que vous n'aviez jamais rien touché.

Monsieur le Maire : Lesquelles ?

Monsieur JEFFROY : Votre association n'a jamais touché de subvention de la ville de Groslay.

Monsieur le Maire : non, on a donné à la ville.

Monsieur JEFFROY : Vous n'avez jamais touché de subvention...

Monsieur le Maire : non, elle a même donné de l'argent à la ville, 5 000 € qui n'ont jamais été remboursés.

Monsieur JEFFROY : Un don en général...

Monsieur le Maire : Quand on a touché de l'argent pour la fête de la science, cela a été gardé par la ville.

Monsieur FARCY : Cela vous a permis de faire la fête.

Monsieur le Maire : Non puisque vous avez gardé 3 000 € la 1^{ère} année et 2 000, l'année suivante.

Monsieur JEFFROY : Cette association qui n'a jamais touché de subvention, pointe son nez et tout d'un coup, elle touche 40 000, au-dessus de tout le monde, mais, alors à un point !

Effectivement, on ne va pas discuter sur le nombre d'adhérents. Je vous rejoins, le nombre d'adhérents, c'est une chose, le nombre de bénéficiaires de l'association, cela est une autre chose qui faut prendre en compte aussi. Il y a une sorte d'intérêt général de l'association. C'est quelque chose que l'on a défendu, au réseau groslyaisien, lorsque l'on nous a dit que nous organisons une fête pour 200 personnes. Ok, on est 20, mais on organise. Dans tous les cas, il y a un problème d'affichage. Vous avez une association qui ne touchait rien et qui passe, du jour au lendemain, à 40 000 €. Alors quand on cherche les adhérents franchement. Voilà, ce n'est peut-être même pas une question, c'est une affirmation. En termes de légalité, vous avez un problème, en termes d'équité, vous avez un problème.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que vous proposez ?

Monsieur JEFFROY : Je vous propose de mettre bien au propre l'association, et vous revenez l'année prochaine, avec un dossier bien monté. Dire cela, je fais celui qui donne des leçons, mais ce n'est pas du tout mon propos. Si vous devez investir pour un Fablab, que l'on y croit et que c'est intéressant, franchement achetez du matériel d'occasion..., gratter 1 000 € par ici, 1 000 € par là, ce n'est pas cela qu'il faut faire. Il faut peut-être que la ville investisse sur la base de tout l'investissement et que l'association fasse tourner les choses. Je trouve que vous vous mettez dans une situation compliquée, pour peut-être gratter 2 – 3 000 €. Je n'ai aucune idée des ordres de grandeur. Je dis peut-être des bêtises. Si réellement, vous croyez à votre projet, vous investissez, la ville investie et là, il n'y a pas de problème et puis, l'association fait tourner le fonctionnement. Il n'y a pas de problème là-dessus. Mais là, c'est juste incompréhensible.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GEFFROTIN.

Monsieur GEFFROTIN : C'est toujours pareil, c'est une question d'efficacité. Si on retient votre proposition, que la ville investisse, on va retomber sur les mêmes difficultés, le même problème de gestion. On ne va pas acheter du matériel au rabais, on recherche le meilleur coût. C'est l'ensemble du groupe qui réfléchit à cette question. Si l'on passe par la mairie, on ne peut pas acheter une imprimante en Chine. Il faudra faire des appels d'offre, etc. C'est une association qui ne fonctionne qu'avec des bénévoles, il faut être assez efficace. Si on commence par rentrer dans toute la problématique administrative, on n'y arrivera pas. Si comme vous dites, on reporte d'un an, dans un



an toutes les personnes seront volatilisées et il n'y aura plus rien. Il y a une dynamique, il faut la faire fonctionner, c'est tout.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CORINTHE.

M CORINTHE : S'il y avait eu une commission comme cela existait avant, effectivement, peut-être que l'on aurait pu débattre de cela avant et aller dans le sens du projet, mais, autrement, donner un avis plutôt que de voir sur un budget un tel montant. Ce n'est pas compréhensible.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DERKAOUI.

Madame DERKAOUI : Cela pose quand même le problème du matériel, à qui il appartient dans ce cas-là ? Il appartient à l'association donc le jour où l'association décide d'utiliser le matériel pour autre chose que les groslysiens, il n'y a plus de Fablab.

Monsieur le Maire : Il y a des personnes qui sont allées visiter les locaux du Pichet St Eugène. Ce dernier a du matériel tout en inox, il paraît que c'est absolument incroyable. Vous croyez qu'il appartient à la ville ou au Pichet St Eugène ?

Monsieur FARCY : Au Pichet.

Monsieur le Maire : Mais qui a donné l'argent ?

Monsieur FARCY : Ce sont les adhérents, ce n'est pas la subvention de la ville. C'est à 700 €, 1 000 € maintenant ?

Monsieur le Maire : Qui paye le loyer ?

Monsieur FARCY : Personne.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de loyer ?

Monsieur FARCY : Quel loyer ?

Monsieur le Maire : A la Butte Pinson. Il n'y a pas de loyer.

Monsieur FARCY : Quelle est la somme du loyer ?

Monsieur le Maire : C'est le fait que la ville appartienne au syndicat de la Butte Pinson. C'est à peu près 11 000 € par an, payé par la ville pour héberger le Pichet St Eugène.

Monsieur FARCY : C'est l'ensemble des groslysiens.

Monsieur le Maire : C'est cela. Le matériel appartient à qui aujourd'hui ?

Monsieur FARCY : Mais, cela n'a rien à voir.

Monsieur le Maire : Mais si, il n'existerait pas, effectivement, sans l'argent des groslysiens.

Monsieur FARCY : Quel est le rapport entre le Pichet St Eugène et ce dont on parle maintenant ?

Monsieur le Maire : Si cela à avoir. Si on va par-là, avec votre raisonnement, toutes les associations ont du matériel qui appartient, d'une certaine façon, à la Mairie.

Monsieur FARCY : Ce n'est pas du tout ce qu'elle vient de dire.

Monsieur le Maire : Si demain, l'association décide de partir ailleurs, il part avec tout le matériel, l'argent investi par les groslysiens est perdu.

Monsieur FARCY : Mais les groslysiens ont investi 0 dans le Pichet St Eugène.

Monsieur le Maire : N'importe quoi, et si on fait la somme de tout, tout ce que l'on leur a prêté, donné, c'est absolument hallucinant.

Monsieur CITO : Je voulais reprendre. Une association pour bénéficier de ce type de subvention doit signer une convention avec la ville pour éviter tout litige. Par exemple, le Comité des Fêtes a dépensé, chaque année, 7 000 € en achat de champagne, pour qui ? Ainsi, l'association qui recevra ces subventions, c'est après signature d'une convention qui indiquera à qui appartient le matériel et quel est le droit d'usage du matériel pour l'association et pour la Ville. En ce qui concerne la légalité, je voudrai qu'il soit marqué au procès-verbal la question suivante et je voudrai une réponse. Vous êtes issu du monde associatif. Si vous aviez gagné les élections, est-ce que le réseau groslysien et toutes les associations dont vous êtes membre, président, auraient demandé une subvention ou pas ?



Madame DERKAOU : Notre association n'a jamais demandé de subvention. La seule subvention, puisque c'est quelque chose de nouveau, cela rentre dans le cadre des subventions, c'est d'avoir un local. C'est tout.

Monsieur CITO : Je te parle du réseau groslyaisien.

Madame DERKAOU : Moi je te parle de création d'envie. Le réseau groslyaisien a 450 € de subvention.

Monsieur CITO : Est-ce qu'il aurait demandé ou pas ?

Monsieur JEFFROY : Je vais te répondre. Ce qui s'est passé, c'est que j'étais président et membre fondateur du réseau groslyaisien. Dès que je suis entré en campagne, j'ai démissionné de mon poste de président. Je ne l'ai pas fait, il n'y a 3 semaines. Je l'ai fait en janvier 2020, non 2019. J'avais en tête le conflit d'intérêt qui pourrait y avoir. Je ne voulais pas associer le réseau groslyaisien à ma démarche personnelle. Cela n'empêche que dans la tête de certain, c'était compliqué. La question a été posée : je ne suis plus président, il y a une présidente. Je suis plus dans le bureau. Je ne suis ni trésorier, ni secrétaire. Je suis toujours impliqué. J'espère que l'on fera des choses. On est dans un cas de figure différent car nous n'avons pas besoin d'investissement. Là, je comprends que vous avez besoin d'investissement, mais faite le proprement. Pour moi, c'est à la ville d'investir. Effectivement, si vous créez une association qui fait tourner le Fablab, super, allez-y.

Monsieur CITO : Pour moi, la question de fond est de dire, c'est une initiative au bénéfice des groslyaisiens. On trouve un ensemble de personnes, hautement qualifiées, dont personnellement, je ne fais pas partie, Monsieur le Maire non plus, qui sont porteur de ce projet. Ils sont bien partis. On a trouvé tous les éléments pour le créer. Il s'agit de faire un investissement. L'investissement avait été budgété dans le budget investissement de la ville du service sport, loisirs, culture. Après, au moment de le mettre en œuvre, on s'est aperçu qu'il y avait tellement de contraintes qu'il était beaucoup plus facile de recourir à une association. Si, on dépense 1 €, cela sera après signature d'une convention qui fera en sorte que le matériel reste à la Ville. Si l'association s'en va, l'investissement fait avec l'argent de la ville restera à la ville. C'est évident. Sinon, cela serait extrêmement dangereux que la Ville investisse au bénéfice d'un tiers, donc il a toute une série de contraintes. Tout cela sera fait.

Monsieur le Maire indique à Monsieur CITO que l'on va en rester là. Je vais prendre une décision ? On va annuler la subvention. On va remettre l'argent ailleurs et on va refaire le budget. Il y aura une nouvelle séance du budget. On va annuler la séance.

Monsieur JEFFROY : Si cette décision devait être prise, elle devrait être soumise au vote de l'assemblée. Ce n'est pas le Maire, tout seul, qui peut décider de prendre une telle décision sur un point. On est en train de parler de 40 000 € sur un budget de 15 millions, je vous rappelle le contexte quand même.

Monsieur le Maire : Il faut tout refaire, je suis désolé.

Monsieur JEFFROY : Si le Maire décide de reporter le vote du budget primitif, sachant que l'on a des délais relativement contraints. Quel est le délai, la date limite ?

Monsieur le Maire : Oui, mais c'est à votre initiative. Vous m'avez dit, il faut faire différemment. On va faire différemment.

Monsieur JEFFROY : Ne mélangeons pas les responsabilités. Nous ce que l'on vous dit, c'est qu'il y a un montage...

Monsieur le Maire : Moi, je demande qu'ils votent contre.

Monsieur CITO intervient et demande s'il est possible de faire une pause de 3 minutes.

Monsieur JEFFROY : Je pense que cela serait bienvenu.

Monsieur BOISSEAU : précise que cela s'appelle une suspension de séance.

Monsieur CITO : On demande 3 minutes de suspension de séance.

Monsieur le Maire : Accordé.

(Suspension de séance à 22h40, pendant 10 minutes : la séance reprend à 22h50.)

Monsieur le Maire : Après discussion avec un certain nombre de personnes, Mesdames la DGS, la responsable des Finances, on a pris la décision de retirer cette ligne de 40 000 €. On ne va pas la retirer tout de suite, on fera une délibération au prochain Conseil Municipal. Mais cela sera inscrit dans le PV, cette ligne sera retirée.



Monsieur JEFFROY : Ce n'est pas possible de voter le budget et de dire : on retire une ligne par délibération plus tard.

Monsieur le Maire : C'est ce que me dit Madame la DGS.

Monsieur JEFFROY : Moi, je suis désolé. A partir du moment où l'on va voter le budget tel qu'il est rédigé, on le vote.

Monsieur le Maire : Moi, je suggérerai qu'on l'annule.

Monsieur JEFFROY : Non

Monsieur BOISSEAU : Il faut seulement ne pas mettre d'affectation. Vous laissez la ligne des 40 000 €.

Monsieur JEFFROY : Voilà.

Monsieur BOISSEAU : C'est l'affectation qu'il faut enlever, pas les 40 000.

Monsieur JEFFROY : On est d'accord. Il faut changer le libellé de la ligne.

Monsieur BOISSEAU : Le montant ne change pas, c'est l'affectation qui change.

Monsieur le Maire : Parfait, on fait comme cela. On retire l'affectation si vous êtes d'accord.

Monsieur JEFFROY : De toute façon, on allait demander une modification de la délibération. Je l'ai vu faire ailleurs, dans une autre assemblée, qui s'appelle la CAPV, un élu a proposé la modification de la délibération, le président a mis au vote la proposition et ensuite, on a délibéré sur le document modifié. On a d'abord voté la modification et ensuite, on a voté le document modifié. Est-ce que cela vous paraît...

Monsieur le Maire demande à la DGS ce qu'elle en pense.

Monsieur le Maire explique la proposition. Sur la ligne 95SNC, on retire les 40 000 €. On retire l'affectation on vote la modification et après, on vote le budget modifié.

Monsieur JEFFROY : Quitte à faire des modifications, notre demande est la suivante : la délibération n° 5, objet Budget primitif, vu le code ... et il a marqué : vu l'avis favorable de la commission de finances. Mais, en fait la commission finances n'a pas vu le budget primitif et certainement pas le 15 mars comme cela est indiqué. Il faut enlever cette mention-là. Vous êtes bien d'accord, les membres de la commission finances, le budget primitif n'a pas été présenté lors de la commission finances du 15 mars. Il faut enlever cette phrase-là. Si on pouvait voter les 2 modifications. Il faut voter les unes derrière les autres ?

Monsieur le Maire : le problème, c'est que cela a déjà été fait.

Monsieur BOISSEAU : Je ne suis pas sûr qu'il n'ait pas une obligation de soumettre le budget à la commission de finances avant. Il y a une obligation ou pas ?

Monsieur JEFFROY : C'est une bonne pratique. J'en profite pour faire une intervention. Il n'y a pas d'obligation légale pour que la commission des finances débattenne du budget primitif avant le passage en Conseil Municipal. En revanche, c'est de bonne pratique, cela permet comme cela qu'un certain nombre de questions que l'on a posées aujourd'hui et qui ont pris beaucoup de temps soient traitées en commission finances. Cela permet de découvrir qu'il y a une petite erreur à droite et gauche. Légalement, il n'y a pas de problème, nous on regrette que, dans la démarche, la commission des finances n'ait pas eu l'occasion de débattre avant sa présentation au Conseil municipal.

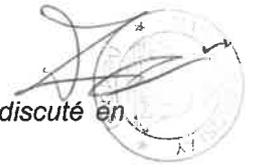
Monsieur le Maire : On a fait par rapport à ce que l'on connaissait. De mémoire, on ne le faisait pas. Mais, ce n'est pas parce que ce n'était pas fait avant qu'il ne faille pas le faire maintenant.

Monsieur JEFFROY : Comme la perche m'est tendue, je vais la saisir. Moi, je n'étais pas conseiller municipal avant. Je n'ai pas cette référence-là. Il arrive fréquemment que tu fasses référence aux pratiques antérieures. Il se trouve qu'un certain nombre de ces pratiques, on peut vraiment les critiquer, donc prendre en modèle des pratiques critiquables, cela peut jouer des tours. En l'occurrence, sur cet exemple-là, je pense que Joël BOUTIER ne mettait pas en discussion.

Monsieur BOISSEAU : Je ne peux pas laisser dire cela.

Monsieur CORINTHE : J'étais dans l'opposition et il y avait quand même des commissions qui existaient.

Monsieur JEFFROY : Ce n'est pas ce que je veux dire Lucien. Est-ce que la commission finances discutait du budget primitif avant qu'il soit voté en Conseil municipal ? C'est ce que j'ai dit, pas autre chose.



Monsieur le Maire : Moi, j'étais à cette commission et je n'ai aucun souvenir de l'avoir discuté en commission.

Monsieur JEFFROY : Effectivement, certaines pratiques de Joël BOUTIER n'étaient pas de bonnes pratiques et le fait qu'elles soient changées, c'est une bonne chose.

Monsieur FARCY : François, les commissions finances, sous le dernier mandat, chaque commission, il y avait une personne le président, Guy Dumont.

Monsieur le Maire : C'est faux j'étais souvent présent dans ces commissions et je n'ai jamais discuté du budget primitif en 6 ans.

Monsieur JEFFROY : Si on revient aux 2 modifications. La 1ère consiste à supprimer vu l'avis favorable de la commission finances du 15 mars 2021.

Monsieur le Maire : Vous notez.

Monsieur JEFFROY : La 2^{ème} modification consiste à garder le montant.

Monsieur le Maire : Page 63, on garde le montant et on enlève l'affectation, après discussion d'un certain nombre de conseillers municipaux.

Monsieur CITO : Je pense que plus que retirer l'affectation, il faut mettre une ligne « non affectée ».

Monsieur le Maire : Oui c'est cela.

Monsieur CITO : Parce que si on retire l'affectation, cela va poser un problème.

Monsieur le Maire : C'est un point de détail. Voilà, je pense que tout le monde est content. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur JEFFROY : J'ai 2 questions.

- La 1^{ère} concerne la maison de santé dont je n'ai pas été en mesure de voir dans le budget primitif où le montant, pour la maison de santé, était provisionné. Ma question est : est-ce qu'un montant a été provisionné pour la maison de santé ? De combien est-il ?
- La 2^{ème} question, combien est affecté au budget pour la caisse des écoles. Il devait y avoir une provision pour la caisse des écoles, de combien est le montant ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CITO.

Monsieur CITO : En ce qui concerne la maison de santé, on a provisionné, pour le moment, un montant minimum de 200 000 €, dans les dépenses d'investissement. Je vous explique pourquoi. On a eu ce matin, un rendez-vous avec le promoteur, le calendrier de livraison du bien est faite de façon qu'il n'y aura quasiment rien à dépenser cette année. C'est prévu fin d'année. Il y a un minimum qui est mis de façon conservatrice, car on n'a pas encore calculé les subventions que l'on aura. Elles seront considérables. On a découvert avec la ARS que la subvention est versée directement aux médecins. Elle ne transite pas par la ville. On a mis 200 000 € et probablement, on ne dépensera même pas cela. Mercredi, on a une réunion avec les médecins et le promoteur pour essayer de mettre en place un calendrier effectif de livraison du bien. Par la même occasion, on va aider le paramédical de la cellule d'à côté qui ont un peu de mal à négocier avec le promoteur.

Monsieur le Maire : la caisse des écoles n'est pas encore créée, elle va l'être aujourd'hui. Ce que l'on avait dit pendant notre campagne, c'est que le produit des ventes de la ferraille, récupéré par les services techniques, abonderait le budget. On a déjà un chèque en main que l'on va pouvoir verser. On a tout un stock de ferraille que l'on va pouvoir revendre et qui va alimenter la caisse des écoles.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la DGS.

Madame la DGS : On ne peut pas mettre un montant sans l'affecter à une association. On ne peut pas mettre "non affecté", la préfecture ne laissera pas passer.

Monsieur le Maire : on fait quoi ?

Madame la DGS : Caisse des écoles ?

Madame DERKAOU : Il y aura une affectation. C'est vous qui décidez.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que l'on fait, on annule.

Monsieur CITO : Compte tenu des économies que l'on a et de comment on a distribué, le plus simple serait de l'affecter au comité des fêtes qui n'est pas encore créé et quand on fera les statuts, on pourra faire en sorte qu'une partie de cette subvention soit destinée à subventionner le Fablab. Compte tenu du fait que le Comité des Fêtes est une émanation de la mairie. Ce n'est pas une association indépendante.



Monsieur JEFFROY : Mais, cela dit, la proposition que cela soit affecté à la caisse des écoles me semble excellente. Je ne vous rends pas service en disant cela, mais je trouve que cela est vraiment une proposition excellente. Je soutiens de toutes mes forces.

Monsieur le Maire : Les parents seraient ravis.

Monsieur CITO : Monsieur JEFFROY, la raison pour laquelle je proposerai plutôt le Comité des Fêtes, c'est que la caisse des écoles a un statut très précis.

Monsieur BOISSEAU : On va y arriver, à voter le budget ?

Monsieur le Maire : S'il n'y a plus de comité des fêtes, c'est de la faute à qui ? A votre liste qui l'a dissoute.

Monsieur BOISSEAU : Versez à l'office.

Monsieur CITO : Le problème c'est que nous voulons mettre cette subvention à un endroit où la Mairie a le contrôle total.

Monsieur BOISSEAU : Alors Monsieur CITO, vous ne connaissez pas les statuts de l'office vous avez 3 représentants du Conseil Municipal.

Monsieur CITO : Ce n'est pas la vocation du statut.

Monsieur FARCY : Mais légalement une subvention ne peut pas être redistribuer à une autre association. Cela, c'est la légalité.

Monsieur le Maire : et l'office peut-elle le faire ?

Monsieur CORINTHE : L'office ne peut pas, c'est une association.

Monsieur BOISSEAU : En revanche, l'office peut très bien acheter le matériel.

Monsieur CITO : Mais le Comité des Fêtes peut acheter du matériel. Tout l'argent qu'il dépensait, c'était toujours à l'avantage de quelqu'un d'autre. Le Comité des Fêtes recevait des subventions. La totalité des subventions étaient dépensées pour des activités autres que le Comité des Fêtes.

Monsieur BOISSEAU : Ce n'était pas redonné sous forme de subvention.

Monsieur CITO : C'est vrai. Ce que j'avais en tête, supposons que nous devons acheter l'imprimante 3D, le Comité des Fêtes peut l'acheter et la mettre à disposition du Fablab. C'est cela que je voulais dire. Cela paraît la chose la plus simple.

Monsieur le Maire : On arrive progressivement vers l'annulation.

Monsieur BOISSEAU : On va y arriver.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur JEFFROY.

Monsieur JEFFROY : La proposition Comité des Fêtes, cela est très bien. On passe à 90 000 et s'il y a besoin en cours d'année, il y aura un budget modificatif qui va réaffecter les lignes au bon endroit.

Monsieur BOISSEAU : Il n'est pas créé.

Monsieur JEFFROY : On fait du prévisionnel.

Monsieur BOISSEAU : On prévoit.

Monsieur JEFFROY : Il y a plein de choses qui n'existent pas. On a mis l'argent sur des choses qui n'existent pas.

Monsieur CITO : Je suis absolument d'accord.

Monsieur JEFFROY : Si l'on est d'accord, on avance : Comité des Fêtes.

Monsieur BOISSEAU : J'ai raté 40 000.

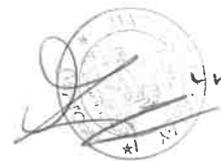
Monsieur le Maire : Donc on passe à 90 00 € pour le Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame JOUSSERAND.

Madame JOUSSERAND : Le Comité des Fêtes a une vocation quand même à s'occuper des Fêtes. L'OCSLC a plus une vocation pour la gestion...

Monsieur BOISSEAU : Mais l'OCSLC est dans l'opposition, vous n'avez pas encore compris le problème.

Madame JOUSSERAND : Si j'ai compris le problème, mais cela n'est pas très logique.



Monsieur CORINTHE : Il a quand même des élus dedans.

Madame JOUSSERAND : Il y des élus, il y a un peu de tout. Cela serait plus logique.

Monsieur le Maire : Si rien ne s'oppose que cela soit au Comité des Fêtes, pourquoi pas ?

Monsieur CITO : Monsieur JEFFROY est d'accord. Je suis d'accord avec vous.

Madame JOUSSERAND : Et, si le Comité des Fêtes n'est pas créé ?

Monsieur le Maire : Je comprends Madame JOUSSERAND. Mais, on essaye de trouver une solution satisfaisante.

Madame JOUSSERAND : c'est plus une inquiétude que le Comité des Fêtes ne soit pas encore créé. Il va l'être bientôt ?

Monsieur le Maire : Alors, il ne faut rien donner au comité des fêtes non plus.

Madame JOUSSERAND : C'est une bonne idée, 50 000 déjà...

Monsieur le Maire : Je crains même que l'on ne fasse rien ce soir. On annule la séance ?

Monsieur CITO : Justement Monsieur le Maire, puisque que nous avons trouvé un compromis acceptable, c'est une chose de faite.

Monsieur le Maire : Oui, mais il y a encore de la polémique. Je serai tenté de dire puisque le Comité des Fêtes n'est pas créé, que finalement, l'affectation, pour acheter du matériel pour le Fablab, par un Comité des Fêtes est discutable.

Monsieur CITO : Si on parle de risque légal, on n'a pas de risque légal. Le Comité des Fêtes a été dissous d'une façon complètement irrégulière. On peut considérer que l'on va le recréer.

Monsieur CORINTHE : La dissolution a été irrégulière ?

Monsieur CITO : Complètement, il n'y a pas d'Assemblée Générale convoquée, parce que les membres de droit de la Mairie n'ont pas été convoqués. Il n'y a pas eu de Conseil d'Administration convoqué. On nous a mis devant le fait accompli. On essaye d'y remédier d'une autre façon, mais on pourrait tout contester.

Monsieur Corinthe : On passe au vote ou quoi ?

Monsieur JEFFROY : Soit on passe au vote soit...

Monsieur le Maire : ... soit on annule.

Monsieur JEFFROY : Je ne comprends pas la logique. On annule ? Dans cette hypothèse, il faut que l'on vote tous que l'on reporte le débat sur le budget primitif. Je ne comprends pas la logique.

(Discussion hors micro de plusieurs membres du conseil).

Monsieur le Maire reprend la parole. Cela reste un peu illogique d'avoir autant d'argent sur le Comité des Fêtes pour faire une action en faveur du Fablab.

(Nouvelle discussion hors micro de plusieurs membres du conseil).

Monsieur le Maire : Sur le Comité des Fêtes, il y a des affectations plus logiques que d'acheter une imprimante 3D. J'ai l'impression que l'on est bloqué.

(Nouvelle discussion hors micro de plusieurs membres du conseil).

Monsieur le Maire : Je ne suis pas sûr que l'on puisse faire cela. Non, il a été voté. On est bloqué.

(Nouvelle discussion hors micro de plusieurs membres du conseil).

Monsieur le Maire donc on fera un budget modificatif. On prendra les 40 000, que l'on mettra ailleurs.

Monsieur CITO : Exactement. On procède comme cela, on passe au vote.

Monsieur le Maire : La solution a été trouvée, merci à tout le monde, même Monsieur BOISSEAU. On va mettre la somme sur le Comité des Fêtes et on fera un budget modificatif à la prochaine séance, une décision modificative.

Monsieur BOISSEAU prend la parole, mais le son est inaudible.

Monsieur JEFFROY propose de voter un amendement concernant la modification de la délibération afin d'enlever le « vu l'avis favorable de la commission de finances du 15 mars » et la modification du budget concernant la réaffectation de la somme de 40 000 € au Comité des Fêtes.



Monsieur le Maire : on va voter l'amendement proposé avec la possibilité de faire une modification à la prochaine séance. On va voter et on inscrit qu'il y aura une modification du budget sur une association en devenir qui sera créé spécialement pour le Fablab.

Monsieur CITO : Ce n'est pas nécessaire de mettre tout cela. On vote et c'est tout.

Monsieur le Maire : Oui, mais on retire les 40 000 € de 95SNC. On va passer au vote. Je vous rappelle qu'il s'agit du budget primitif.

On vote la modification du budget portant sur la réaffectation des 40 000 € au profit du Comité des Fêtes. La proposition est mise au vote et est acceptée à l'unanimité.

La 2ème modification (concernant le retrait du « vu l'avis favorable de la commission de finances du 15 mars ») est mise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après toutes ces modifications, Monsieur le Maire passe au vote du budget primitif 2021.

Reprise de provisions constituées – Affaire époux CORBIN/Ville de Groslay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2321-2,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994, portant disposition budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le décret n°96-524 du 13 juin 1996 portant sur les provisions pour litiges et contentieux,

VU le décret n°96-1249 du 26 décembre 1996 portant sur les provisions spéciales pour dette faisant l'objet d'un remboursement différé,

VU la circulaire NOR/MCT/B/05/10036/C du 31 décembre 2005 relatives aux modifications apportées à compter de l'exercice 2006 aux instructions budgétaires et comptables M14, M52 et M61 – Mesures diverses d'accompagnement,

VU la délibération n° 06-03-27 du conseil municipal en date du 6 mars 2006 portant adoption du mode budgétaire pour les provisions pour risques,

VU la délibération n°17-03-29 du 30 mars 2017 portant sur la constitution de provisions pour risques,

VU la délibération n° 21-03-24 du Conseil Municipal du 25 mars 2021 approuvant le budget primitif 2021,

VU l'avis de la Commission des Finances du 22 mars 2021,

CONSIDERANT la constitution de provisions pour risques, sur l'année 2017, dans le dossier opposant les époux CORBIN à la ville de Groslay,

CONSIDERANT que ce dossier a fait l'objet d'un protocole transactionnel et qu'un premier versement a été opéré, en 2020, en faveur des époux CORBIN, avec un solde prévu en 2021, il convient de réaliser la reprise de provisions,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité

Article 1 : Décide de réaliser la reprise des provisions constituées dans le cadre du dossier des époux CORBIN durant l'exercice 2017.

Article 2 : Le montant total de ces provisions constituées s'élève à 100 000,00 € (cent mille euros).

Article 3 : Précise que, s'agissant d'un mode de budgétisation totale des provisions, les écritures de reprise seront effectuées aux articles 7865 (RF) et 15182 (DI).

Article 4 : les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la Ville.

Avenant n°3 au marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique notamment son article R 2194-2 et suivants,

VU la délibération n°17-09-88 du 14 Septembre 2017, acceptant la signature du marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale avec la société SOGERES,

MC



VU la délibération du Conseil Municipal du 14 Décembre 2017 modifiant par un avenant n°1, le prix des plateaux repas froids fournis par la société SOGERES désormais produits au sein de la cuisine municipale,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 Février 2018 corrigeant par un avenant n°2, une erreur matérielle liée aux différents taux de TVA applicables,

VU l'avis favorable rendu par la Commission d'appel d'offres en date du 10 Mars 2021,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 22 Mars 2021,

VU la proposition tarifaire de la société SOGERES du 11 février 2021 et le projet d'avenant n°3 au marché,

CONSIDERANT la volonté de la ville d'internaliser l'intégralité de la réalisation des repas proposés aux enfants et adultes durant toute l'année, au sein de la cuisine municipale, et ce, dès le début du mois de juillet 2021,

Entendu l'exposé de Madame Laura COUDRIER, 4^{ème} Maire-Adjoint en charge des Marchés Publics et du Contrôle des Achats,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°3 au marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale, avec la société SOGERES (Siret 572 102 176) domiciliée 30 Cours de l'île Seguin- 92100 Boulogne, et ayant pour objet de produire au sein du restaurant municipal tous les repas consommés par les enfants et adultes qui y sont accueillis et ce, également pendant les vacances scolaires

Article 2 : Les prix de l'avenant n°3 s'appliqueront pour la période des vacances d'été 2021 (du 7 juillet au 1er septembre 2021 compris) ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes qui sont nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : les dépenses liées à cet avenant sont inscrites au budget de la commune.

Signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction et réhabilitation de la salle polyvalente et sportive Roger DONNET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 19-07-77 du Conseil Municipal du 4 juillet 2019 ayant décidé de retenir le projet du groupement AGENCE D'ARCHITECTURE DEPRICK ET MANIAQUE / VERDI BATIMENT Cœur de France / ABC DECIBEL, représenté par l'Agence Deprick et Maniaque sise 3 Rue des Augustins, 80 000 AMIENS, et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte d'engagement du marché,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 19 Novembre 2020, ayant :

- Corrigé une erreur matérielle (liée au taux de rémunération),
- Validé l'Avant Projet Définitif (APD) réévalué à un montant de 1 940 000,00 € HT,
- Validé l'avenant n°1 fixant la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre à un montant de 174 600 € HT (9 % du montant des travaux phase APD) et prenant acte de la scission-dissolution de l'Agence d'Architecture Deprick et Maniaque et de la reprise et poursuite du marché par l'Atelier d'Architecture Jean Louis Maniaque, en qualité de mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre,

VU l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de reconstruction et réhabilitation de la salle Roger DONNET

VU l'avis favorable rendu par la Commission d'appel d'offres en date du 17 Mars 2021,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 22 Mars 2021,

CONSIDERANT la demande de modification du projet sur certains points dont :

- Reprise des aménagements et réseaux de chaleur à la suite de la conservation de la chaufferie existante,
- Création d'un réseau de récupération des eaux pluviales,

CONSIDERANT la demande de la société VERDI BATIMENT Cœur de France en date du 19 novembre 2020 sollicitant la rémunération des études complémentaires effectuées pour la Commune, Entendu l'exposé de Madame COUDRIER, Maire-Adjoint en charge des Marchés Publics et du Contrôle des Achats

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité

**DECIDE**

Article 1 : de signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de reconstruction et réhabilitation de la salle Roger DONNET ayant pour objet la rémunération de la société VERDI BATIMENT Cœur de France, pour la réalisation d'études complémentaires, à savoir :

- Reprise des aménagements et réseaux de chaleur à la suite de la conservation de la chaufferie existante
- Création d'un réseau de récupération des eaux pluviales ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cet avenant n°2 d'un montant total de 4 160 € HT (4 992 € TTC).

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes qui sont nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La dépense supplémentaire liée à cet avenant sera financée par le budget d'Investissement 2021 de la ville.

Monsieur BOISSEAU aimerait savoir ou en est la demande de permis de construire.

Monsieur CLOUET répond que le permis de construire est sur son bureau actuellement et qu'il est en train de le regarder pour le signer. Il y a un nouveau permis qui a été déposé et qu'il est sur son bureau.

Monsieur BOISSEAU répond qu'il a cru entendre qu'il y avait un nouveau dossier et que du coup cela serait reporté de 6 mois. Il répond que c'est très bien s'il a le dossier sur son bureau. Il demande si l'on va rentrer dans le délai de recours des tiers. Il demande si c'est l'accord qu'il va signer ou ...

Monsieur CLOUET l'interrompt et lui répond que c'est le permis de construire

Monsieur BOISSEAU rétorque C'est l'accord ce n'est pas le dépôt. Vous faites les deux du coup. Je veux dire vous allez signer l'arrêté du permis de construire de la rénovation de la salle Roger DONNET.

Monsieur CLOUET répond par l'affirmative : « Tout à fait ».

Monsieur BOISSEAU répond : Donc il va y avoir affichage et c'est là qu'il y aura les 3 mois de délais.

Monsieur CLOUET acquiesce.

OBJET : Autorisation de signature du marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 22 Mars 2021,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de lancer une consultation pour la restauration collective de la ville, afin de bénéficier de la livraison des denrées alimentaires et de l'intervention d'un chef cuisinier, nécessaire à la confection des repas des enfants des écoles, des centres de loisirs maternels, primaires, de l'action jeunesse, des adultes, personnels et seniors et ce, à compter du 2 septembre 2021,

CONDIDERANT qu'il convient de lancer une procédure formalisée par appel d'offre ouvert de type européen relative à l'approvisionnement en denrées alimentaires et à l'assistance technique pour la restauration collective de la ville de Groslay,

CONDIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence sera publié au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le profil acheteur de la ville www.achatpublic.com et sur son site internet,

Entendu l'exposé de Madame COUDRIER, 4^{ème} Maire-Adjoint en charge des Marchés Publics et du Contrôle des Achats,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et voté

Pour : 22 voix

M. Patrick CANCOUET – Mme. Ghislaine CHAUVEAU – M. Marc CLOUET – Mme. Laura COUDRIER – M. Denis JOLY – M. Denis GIRARD – M. Philippe GEFFROTIN – Mme. Jennifer NUNES – M. Fabien MOINIER – M. Philippe HERCYK – Mme. Angélique SERRÉE – M. Sylvain HARLE – M.

RC

Ferdinando CITO - Mme. Annie MUGNIER – M. Ludovic LEFFET (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME, M. Michaël CAVALIERI, Amalia CAPITAINÉ) - M. Pierre FARCY –M. Guy BOISSEAU – M. Lucien CORINTHE - Mme. Déborah RUYAULT



Contre : 4 voix

M. François JEFFROY – Mme. Célia JOUSSERAND – M. Paul MOUSSARD – Mme. Bouchra DERKAOUI

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer une procédure de mise en concurrence formalisée ayant pour objet l'approvisionnement en denrées alimentaires et l'assistance technique pour la restauration collective municipale.

Article 2 : d'approuver l'acte d'engagement du marché, tel qu'il sera signé conformément aux prix du bordereau des prix unitaires du candidat retenu.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer, après attribution par la Commission d'appel d'offres, le marché avec la société qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 : Ce marché est traité à prix unitaire sans montant minimum de commande ni maximum, à compter du 2 septembre 2021, pour une durée d'un an renouvelable tacitement au maximum 4 fois.

Article 5 : Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets primitifs de fonctionnement 2021 et suivants de la ville.

Article 6 : Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes qui seront nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur MOUSSARD remarque que dans le cadre de la ré internalisation d'un certain nombre de services celui-ci aurait pu être ré internaliser. Il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas eu d'actions dans ce sens.

Monsieur le Maire répond : Chaque chose en son temps, c'est la politique des petits pas pour une fois. Il m'a semblé qu'avec toutes les modifications, il fallait que l'on prenne le temps.

Monsieur MOUSSARD acquiesce et répond : Si j'ai bien compris le marché va repartir pour trois ans alors que on l'a fait pour les régies d'électricité ou pour la fourniture d'électricité on l'a reconduit pour un an, on aurait pu le faire aussi et puis pendant cette année-là essayer de mettre en place une cantine, une régie au sein de la commune.

Monsieur le Maire répond que c'est ce qu'il avait demandé initialement. Quelque chose de plus court.

Madame COUDRIER répond qu'il est relancé pour une période d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Monsieur le Maire répond ce qui nous laisse le temps de la réflexion.

Monsieur JEFFROY explique son vote contre et explique qu'ils ont demandé à plusieurs reprises d'être associé à travers la commission scolaire à l'élaboration d'expression du besoin, qu'à un moment c'était trop tôt, qu'après c'était trop tard, donc c'est pour manifester le fait que ce mode de travail ne nous convient pas.

Monsieur le Maire en prend note. Parallèlement on a fait intervenir les enfants parce qu'ils étaient sur place et donc on leur a demandé un peu leurs avis. On vous en avait déjà parlé.

Création de la caisse des écoles de Grosly

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2122-9, R2311-10, R. 2312-2, R.2313-6 à R 2313-7 et R.2321-4 à R.2321-5,

VU le code de l'Education, notamment ses articles L.212-10 et suivants, L.533-1 et R 212-24,

VU l'article 17 de la loi du 28 mars 1882 portant sur l'organisation de l'enseignement primaire,

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale notamment son article L212-10,

VU le projet des statuts de la Caisse des écoles,

VU l'avis de la commission scolaire du 1^{er} février 2021,

CONSIDERANT l'engagement de la nouvelle équipe municipale de créer une caisse des écoles, afin de répondre à une demande des parents d'élèves et de contribuer à établir un dialogue constructif entre tous les acteurs de la communauté scolaire (élus, Education Nationale, parents ...) avec pour l'objectif de faciliter les actions éducatives visant à l'épanouissement éducatif, culturel et civique des enfants de la commune,

MC



CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de créer une caisse des écoles et d'en arrêter les statuts,

CONSIDERANT que conformément à l'article R212-26 du Code de l'Education, la Caisse des écoles comprend :

- Le maire, président de droit ;
- Deux élus désignés par le conseil municipal ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;
- Un membre désigné par le préfet ;
- Quatre membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés.

CONSIDERANT que pour permettre une représentation des parents élus de chaque liste, il convient d'élargir à 4, le nombre des représentants sociétaires de la caisse,

CONSIDERANT que cette augmentation implique également de porter le nombre de représentants de la Commune à 4,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale,

CONSIDERANT le projet de statuts de la Caisse des écoles,

Entendu l'exposé de Monsieur HERCYK Philippe, 3^{ème} Maire Adjoint en charge des affaires scolaires et de la petite enfance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité

Article 1 : **APPROUVE** la création de la Caisse des écoles de Groslay.

Article 2 : **APPROUVE** les statuts de la Caisse des Ecoles de Groslay.

Article 3 : **FIXE** à 4 le nombre de conseillers élus au comité de la caisse des Ecoles.

Article 4 : **RAPPELLE** que Monsieur le Maire est Président de droit de la Caisse des écoles.

Article 5 : **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à la création de la Caisse des écoles de Groslay, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Monsieur JEFFROY : Ce n'est pas une question c'est une remarque qui peut conduire à une modification de la délibération parce qu'effectivement comme expliqué pour arriver à une parité entre les représentants d'élèves et les représentants élus du Conseil Municipal on déciderait de passer de : le Maire plus deux élus au Maire plus trois élus, mais dans la délibération, c'est rester deux élus. Si vous lisez le considérant que conformément à l'article du code de l'éducation la caisse des écoles comprend Le Maire président de droit, deux élus du Conseil Municipal ... juste avant nous avons dit que c'était trois.

Monsieur HERCYK intervient et répond : « qu'après il est marqué que pour permettre une représentation des parents élus de chaque liste, il convient d'élargir à 4, le nombre des représentants sociétaires de la caisse, que cette augmentation implique également de porter le nombre de représentants de la Commune à 4. C'est marqué juste après et comme je vous l'avais expliqué c'était uniquement comme il y a 4 listes de parents élus qu'on est un représentant par liste ce qui nous obligeait à créer un poste en plus. »

Madame JOUSSERAND : Lors de la dissolution de la Caisse des Ecoles, en 2019, Monsieur BOUTIER avait évoqué comme raison que les parents n'étaient plus intéressés. Ce qui est faux puisque les parents n'ont jamais été conviés. Je voulais juste préciser cela.

Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité d'Ile-de-France (SIGEIF) de la commune des Loges-en-Josas (78) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-31 et L.5211-18,

VU le décret du 31 décembre 1903 portant constitution du syndicat Intercommunal du Gaz,

VU les statuts du syndicat Intercommunal pour le gaz et l'Electricité en Ile de France (Sigeif), autorisés par arrêté interpréfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du Sigeif,

VU la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du SIGEIF à compter du 1^{er} janvier 1995 pour une période de trente ans,



VU la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente signée le 18 octobre 2019 et applicable sur le territoire du Sigeif à compter du 1^{er} novembre 2019 pour une période de trente ans,

VU la lettre d'intention de la commune des Loges-en-Josas, en date du 25 janvier 2021, sollicitant son adhésion au Syndicat au titre de ces deux compétences,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune des Loges-en-Josas (78) d'adhérer au Sigeif au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité,

Entendu l'exposé de Monsieur CLOUET, 1^{er} Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et du développement durable

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité

Article 1 : Se prononce pour l'adhésion au SIGEIF de la commune des Loges-en-Josas (78).

Article 2 : La délibération du Comité Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) autorisant l'adhésion de la commune des Loges-en-Josas (78) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité est approuvée.

Questions diverses

N'ayant reçu aucune question de la liste Unis pour Groslay, Monsieur le Maire enchaîne avec les questions de Groslay Terre d'Avenir, questions auxquelles il n'avait pas fini de répondre lors du précédent Conseil.

12. Les zones orange ont pour objectif de limiter le stationnement des véhicules dont le propriétaire n'habite pas la commune. Avez-vous mené une étude pour dénombrer le nombre de véhicules concernés ? Pourquoi le périmètre de ce zonage s'étend jusqu'à Montmorency et recouvre toute la ville, alors que d'autres villes comme Saint Brice et Bouffémont ne l'ont établi qu'aux abords de leur gare ? Pouvez-vous nous confirmer que les zones orange sont réservées au stationnement des véhicules légers ? Si oui, pouvez-vous nous présenter les motifs de cette restriction ? Dans l'espace public, combien reste-t-il de places de stationnement qui ne soient ni en zones bleues, ni en zones orange ?

Monsieur Le Maire : En réalité, nous avons mené une étude, il y a longtemps, en 2014. Nous avons constaté que quand on faisait le tractage, notamment à la gare, qu'un certain nombre de personnes refusaient notre tract. On leur demandait pourquoi. Ils nous répondaient qu'ils n'habitaient pas Groslay. Il y avait ceux de Groslay qui n'en voulait pas, mais aussi ceux qui n'habitaient pas Groslay. A partir de là, on a fait un échantillonnage et vous savez qu'en matière de statistiques la loi normale s'applique dès lors que l'on a un échantillonnage de 30 personnes, donc on avait pris environ 50 personnes. C'était un échantillonnage qui était ciblé. Il était ciblé sur le côté gauche face au petit café. Là, nous avons environ 40% des personnes qui étaient non Groslaysiennes. Ce qui est considérable. Ils viennent principalement de Montmorency. Il faut quand même rappeler que nos amis Montmorencéens sont environ 22 000 et ils n'ont pas de gare. Compte tenu du fait qu'ils n'ont pas de gare, ils viennent dans les gares les plus proches de chez eux. Il y a deux gares proches de chez eux, il y a Enghien, mais le stationnement est payant et puis il y a Groslay où le stationnement est gratuit. Il y a des personnes qui venaient même de l'Oise dans les sondages. On ne comprenait pas pourquoi, mais nous avons compris que cela leur permettait d'arriver juste avant le barrage de Pierrefitte, là où les embouteillages commencent. Ils se garent à Groslay parce que le stationnement est gratuit. Et il y a même des Saint-Briciens qui sont plus près de Groslay que la gare de Saint-Brice et qui viennent à Groslay.

Nous sommes venus à la zone orange tout simplement parce qu'il y avait deux solutions : soit nous mettons en place un système payant mais du coup qui serait payant pour la ville, mais cela est très cher et puis il y a Madame CAPITAINE qui nous a fait part de son idée et qui nous a demandé pourquoi nous ne ferions pas la zone orange puisqu'elle est faite dans d'autres communes.

Par exemple à :

- Montmorency, il y a la zone orange, pas loin de la piscine. Il y a aussi du stationnement payant. Du côté de la piscine, c'est payant.
- Un peu plus loin vers Deuil, il y a une zone orange.



- Bouffémont a également une zone orange,
- Saint-Brice aussi.

Pour ce qui est de l'étude, nous l'avons réalisée nous-même. Nous avons du point de vue statistique dépassé les 50 personnes et à partir de là, la loi normale s'applique et nous pouvons en tirer des conclusions.

Pourquoi le périmètre de ce zonage s'étend jusqu'à Montmorency et recouvre toute la ville ? Ce n'est pas vraiment ce qui était prévu initialement. Nous avons discuté avec des personnes qui nous ont dit « qu'ils ne trouvent pas de places et que ce sont les montmorencéens qui prennent toutes nos places. » Il s'avère même que l'on n'avait pas mis un certain nombre de rues et que les présidents de certaines zones (ex : le domaine de Groslay) ont appelé et ont demandé la zone orange. Nous les avons écoutés et nous avons appliqué ce qu'ils voulaient. Nous essayons d'écouter les gens.

Par exemple dans la rue des coutures il n'était pas question de mettre cette rue en zone orange mais ce sont les gens au bout de cette rue qui l'ont demandé car les St Briciens côté rue de l'Isle se mettent chez nous et nous n'avons plus de places.

Il ne recouvre pas toute la ville c'est faux en pourcentage je pense qu'il y a moins de 50%, il faudrait faire le total mais il y a moins de 50% qui est recouvert pas la zone orange.

Pouvez-vous nous confirmer que les zones orange sont réservées au stationnement des véhicules légers ? Alors c'est VL et camionnettes. Ce sont les deux. Mais ce n'est pas PL. donc cela s'arrête à camionnette. Cela dépend du tonnage, du châssis. Par exemple si vous prenez un Berlingo c'est une camionnette, et du coup il rentre dans le dispositif et n'est pas exclu. Il y a effectivement un distinguo.

Si oui, pouvez-vous nous présenter les motifs de cette restriction ? « Dans les véhicules camionnettes toutes les sociétés Groslaysiennes ont le droit à deux véhicules pour l'instant. On affinera si nécessaire, s'il s'avère qu'il reste encore des places nous porterons peut-être les chiffres au-delà mais pour l'instant c'est 2. Deux pour les véhicules de société. Par exemple une famille qui a des véhicules privés et en même temps une société à la même adresse elle aura en tout 4 véhicules. Elle aura les deux de la famille et les deux de la société qui est à la même adresse.

Dans l'espace public, combien reste-t-il de places de stationnement qui ne soient ni en zones bleues, ni en zones orange ? Je dirais environ 50%. Il y a même des zones bleues qui se situe aux rouillons alors qu'il n'y a pas de commerces.

Monsieur LEFFET demande s'il y a un affichage légal pour expliquer tout cela.

Monsieur le Maire répond que pour l'instant nous sommes dans la 1^{er} partie du développement de ce dispositif et il y en a plusieurs. La 1^{ère} partie est la communication par rapport aux macarons. Nous demandons aux gens de venir chercher leurs macarons. Tant que nous n'aurons pas de chiffres suffisants et que l'on n'aura pas constaté qu'il y a suffisamment de macarons dans la ville nous n'appliquerons pas la règle. Nous ne pensons pas l'appliquer avant l'été.

La règle est sur le site de la ville.

Nous allons faire une information pour les seniors. Mais Tout est sur le site de la ville. Des éléments explicatifs sont sur le panneau d'affichage. L'arrêté est aussi sur le panneau d'affichage mais également dans le journal le Groslaysien.

Madame DERKAOUI pose une question : « Par rapport au nombre de personnes ...

Monsieur le Maire répond : Nous faisons confiance aux représentants des quartiers, par exemple s'il s'agit du domaine c'est le président qui nous fait part de ses besoins. Pour ce qui est de la Rue des coutures c'est tout le bout de la rue et non pas la totalité qui demande.

Monsieur MOINIER : Au niveau du domaine du château, il y a des plaintes du président de l'ASL sur le stationnement des véhicules qui viennent d'Enghien. Nous avons des plaintes au niveau des riverains et des habitants d'Enghien qui viennent se garer sur le secteur de Groslay.

Monsieur le Maire répond nous faisons ce que demandent les gens.

13. La signification des zones orange doit être indiquée par l'apposition de panneaux. Combien de panneaux seront installés et quel en sera le coût pour la commune ?

Monsieur le Maire répond qu'une étude a été faite par un agent de la commune. Les panneaux ont été commandés. Il communiquera lors d'un prochain Conseil le coût des panneaux.

Monsieur JEFFROY explique qu'il serait bien que les documents leur soient communiqués car la question avait déjà été posée depuis un petit moment et qu'ils aimeraient avoir une réponse.

Monsieur le Maire répond que l'on n'a pas encore tous les éléments.

Monsieur JEFFROY répond : vu le projet de zone orange, vous savez un peu près combien de panneaux vont être commandés et le prix unitaire d'un panneau.

Monsieur le Maire répond il y a des principes techniques que je ne connais pas car je ne suis pas un spécialiste du stationnement et de la voirie. Ce sont les gens spécialisés à la mairie qui prennent les décisions par rapport à ce que nous leur demandons. Nous n'allons pas mettre des panneaux à tous les emplacements, pour essayer de minimiser les panneaux nous allons voir comment nous pouvons faire avec cette personne.

14. Pouvez-vous nous confirmer que pour obtenir le macaron zone orange, les documents suivants doivent être fournis : carte d'identité (ou permis de conduire), justificatif de domicile, taxe d'habitation ou taxe foncière, carte grise du véhicule, assurance du véhicule, contrôle technique du véhicule, attestation de l'employeur (si véhicule professionnel) ? Pouvez-vous nous indiquer ce qui motive la présentation de chacun de ces documents, alors que des villes comme Saint-Brice ou Bouffémont ne demandent que la dernière quittance de loyer ou le contrat de bail et la carte grise du véhicule ?

Monsieur le Maire approuve l'ensemble des documents qui doivent être fournis. Il rajoute par rapport à l'assurance du véhicule que des véhicules ne sont pas assurés. Le Contrôle technique a été demandé par le chef de la police qui a estimé cela nécessaire pour éviter de se retrouver avec des épaves. L'attestation de l'employeur (si véhicule professionnel) sinon n'importe quelle personne pourrait mettre son véhicule. Nous avons estimé que cela permettrait d'éviter les marchands de sommeil.

Monsieur CITO répond : « Si vous allez sur le site service public et que vous marquez « stationnement résidentiel » vous y trouverez une liste de documents requise par la loi c'est-à-dire l'avis d'imposition, la taxe foncière, l'attestation de domicile ainsi que les documents de la voiture. C'est la loi. »

Monsieur JEFFROY : Il y a eu un 1^{er} arrêté concernant la zone orange qui a été publié en décembre, il y a eu un second arrêté qui est entré en vigueur le 18 janvier. Ce second arrêté, aujourd'hui est en application, mais il n'est pas appliqué parce qu'il n'y a pas la signalisation.

Monsieur le Maire : Nous avons fait l'arrêté, nous n'avons pas précisé la date de l'application. Dans la loi, il y a les décrets et après il y a l'application. Nous ne l'avons pas appliqué encore. Je vous fais remarquer qu'il existe un arrêté qui stipule que nous devons verbaliser toutes les personnes qui stationnent en zone bleu mais en période de la COVID nous ne l'appliquons pas totalement. Nous avons quand même la liberté de faire ou ne pas faire.

Monsieur JEFFROY a une question. Dans cet arrêté, il est indiqué que le temps maximum de stationnement est de 24h en zone orange, c'est écrit dans cet arrêté là. J'ai vu passer une réponse disant que ça avait changé.

Monsieur le Maire répond : Le chef de la police m'a expliqué qu'il y a deux choses : 7 jours pour un véhicule classique et 24h pour un véhicule qui est considéré comme une épave.

Monsieur MOINIER : Là nous parlons de stationnement abusif. Un véhicule qui est en bon état ne peut pas excéder 7 jours au même endroit sur la voie publique à partir du 8^{ème} jour, nous pouvons le retirer pour éviter qu'il prenne la place sur le parking en permanence. Cela n'a rien à voir avec la zone orange, c'est la loi.

Monsieur JEFFROY : Aujourd'hui la règle que vous avez mise est pas plus de 24h.

Monsieur MOINIER : Nous voulons éviter que des véhicules de riverains restent 7 jours au même endroit.

Monsieur JEFFROY : La réponse qui est donnée ce soir et qui sera marquée au PV est qu'en zone orange le temps maximum en stationnement sur une place est de 24h, et ce n'est pas 7 jours comme dans le code de la route. C'est ça la règle, c'est cela qui sera écrit et c'est cela que l'on peut nous opposer ? J'aimerais que la réponse soit claire qu'il n'y ait pas d'ambiguïté après sur le fait que les gens vont se faire verbaliser ou pas.



Monsieur le Maire répond qu'il souhaite que cela soit étendu à 7 jours. Car cela ne plait pas à tout le monde et que nous pouvons modifier l'arrêté. Il y aura donc une mise à jour.

Monsieur MOINIER : « Il s'agit d'une option. Il y a la même option à Saint Brice, nous avons les 7 jours, mais nous avons l'arrêté municipal qui permet de retirer un véhicule considéré comme gênant, sous 24h, sous certaines conditions. Nous allons laisser 7 jours mais cela nous laisse au cas où s'il y a des travaux la possibilité d'intervenir sous 24h.

Monsieur le Maire prend en compte le mécontentement des gens et promet une modification de l'arrêté vers juin/juillet.

Monsieur MOINIER répond : Il y a eu une incompréhension, Le but de la zone orange n'est pas d'empêcher les gens de se stationner devant chez eux bien au contraire mais c'est qu'ils aient de la place régulièrement devant chez eux, ce qu'ils n'avaient plus ces dernières années en raison des habitants des autres villes qui venaient se garer durant la journée sur leurs places. Notre but est que les gens aient accès gratuitement à un macaron et puissent se stationner facilement sur l'ensemble des zones de la ville pour faire leurs courses... sans être limité à 1h30 en dehors des zones bleu.

15. Sur les réseaux sociaux, M. MOINIER, maire adjoint en charge de la sécurité a mentionné l'existence d'une commission de circulation. Pouvez-vous nous indiquer la date de création de cette commission ainsi que sa composition ?

Monsieur MOINIER : Cette commission existe depuis des années elle s'appelle réunion commission de circulation. Elle s'appelle comme cela depuis 6/7 ans. Elle permet de lire les doléances des gens, les demandes de stationnement, de places de personnes handicapés à mettre en place, de discuter des soucis sur la voirie...et avec le 1^{er} Maire adjoint et Madame CAPITAINNE ainsi que les services techniques nous nous mettons d'accord sur ce que l'on peut faire, si nous pouvons accepter des demandes, des requêtes et répondre aux doléances de la population. Ce n'est pas une commission mais une réunion.

Monsieur le Maire ajoute que cette réunion se fait aux horaires de travail.

16. Il apparaît à la lecture du compte-rendu de la réunion du comité technique du 16 décembre 2020 que celle-ci a été présidée par M. CITO. Avait-il une délégation du maire pour le faire ? Pour quelle raison ce n'est pas M. Clouet, premier adjoint, qui en l'absence du maire a présidé cette réunion ?

Monsieur CLOUET confirme qu'il a bien présidé la réunion, qu'il en était président et que c'est lui qui a signé le compte rendu et qu'il a paraphé toutes les feuilles. Il se trouve que Monsieur CITO est assez bavard comme vous le savez et a effectivement pris souvent la parole parce qu'il était à même de répondre aux questions posées. Effectivement, il apparaît avec le compte rendu que je prends moins la parole mais ce n'est pas pour cela que je ne l'ai pas présidé.

Monsieur JEFFROY : Ce n'est pas moins ce n'est pas du tout. Il y a une prise de parole. Tout lecteur de ce compte rendu voit bien que ce n'est pas Monsieur CLOUET qui a présidé la réunion mais Monsieur CITO. Il suffit de lire le compte rendu, Monsieur CITO dit « j'ai décidé si... ».

Ce n'est pas pour engager un débat mais c'est pour vous faire remarquer qu'il y a des règles et que vous ne les respectées pas.

Monsieur CITO : « Je porte à votre connaissance une chose, Monsieur le Maire m'a demandé de m'occuper des rapports avec les employés de Mairie. De ce fait toutes les questions qui concernent les employés de Mairie c'est moi qui explique pourquoi certaines choses sont faites ou pas. En tout cas, il n'y a pas de décisions à prendre, je n'ai jamais pris de décisions, ce sont des choses que l'on fait. Et nous expliquons les raisons pour lesquelles elles sont faites.

Monsieur le Maire explique qu'il ne peut être présent à toutes les réunions. Il y a un partage de tâches et il y a des discussions avant les réunions. Il y a, à partir de là, un porte-parole. C'est bien Monsieur CLOUET qui a présidé et c'est Monsieur CITO qui était le porte-parole. C'est notre organisation.

17. La place réservée aux personnes handicapées située sur le parking de la poste, rue Emile Aimond, a été supprimée. Pouvez vous nous en présenter les raisons ?

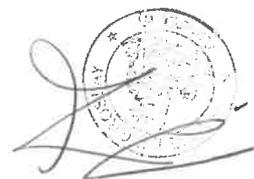
Monsieur le Maire indique qu'il a eu des remarques d'administrés par rapport au fait que la place était en permanence occupée par un camion. Celui-ci occupant tous les jours cette place. Il se trouve que

c'est un camion d'un chauffeur du Val d'Oise, PAM95 qui transporte des personnes handicapées mais pas sur Groslay. Il habite Groslay et le soir après le travail, plutôt que de se garer sur une place de stationnement normale, il se mettait sur la place destinée aux personnes handicapées. Nous avons pris la décision de retirer cette place en attendant de pouvoir faire quelque chose pour empêcher ce camion d'être en permanence sur cette place qu'il n'a pas à utiliser. Un agent de la commune a disposé des éléments qui empêche les camionnettes trop hautes et les PL de se stationner sur cette place, depuis, nous avons restauré cette place pour personnes Handicapées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CANCOUËT lève la séance à 00h25.



N° d'ordre	Récapitulatif des délibérations
21-03-20	Compte de Gestion 2020 - Commune
21-03-21	Compte Administratif de l'exercice 2020 – Commune
21-03-22	Affectation du résultat 2020
21-03-23	Vote du taux des impôts locaux 2021
21-03-24	Budget Primitif 2021 – Commune
21-03-25	Reprise de provisions constituées – Affaire époux CORBIN/Ville de Groslay
21-03-26	Avenant n°3 au marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale
21-03-27	Signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction et réhabilitation de la salle polyvalente et sportive Roger DONNET
21-03-28	Autorisation de signature du marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale
21-03-29	Création de la caisse des écoles de Groslay
21-03-30	Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité d'Ile-de-France (SIGEIF) de la commune des Loges-en-Josas (78) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité.



CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 25 MARS 2021 A 20H30

M/Mme	Prénom	Nom	Fonction	Signature
M.	Patrick	CANCOUËT	Maire	
M.	Marc	CLOUET	Maire-Adjoint	
Mme	Ghislaine	CHAUVEAU	Maire-Adjoint	
M.	Philippe	HERCYK	Maire-Adjoint	
Mme	Laura	COUDRIER	Maire-Adjoint	
M.	Philippe	GEFFROTIN	Maire-Adjoint	
Mme	Jennifer	NUNES	Maire-Adjoint	
M.	Fabien	MOINIER	Maire-Adjoint	
Mme	Annie	MUGNIER	C. Municipale	
M.	Denis	GIRARD	C. Municipal	
M.	Ferdinando	CITO	C. Municipal	
Mme	Amalia	CAPITAINE	C. Municipale	M.CITO
M.	Denis	JOLY	C. Municipal	
Mme	Carmela	DEGLIAME	C. Municipale	Pouvoir M. CLOUET
M.	Ludovic	LEFFET	C. Municipal	
Mme.	Nadia	SEBBANE	C. Municipale	Absente
Mme	Angélique	SERREE	C. Municipale	
M.	Sylvain	HARLE	C. Municipal	
Mme	Candice	GAUMONT	C. Municipale	Absente
M.	Michaël	CAVALIERI	C. Municipal	Pouvoir M. MOINIER
Mme	Cindy	BARQUILLA	C. Municipale	Absente
M.	Paul	MOUSSARD	C. Municipal	
M.	François	JEFFROY	C. Municipale	
Mme	Bouchra	DERKAOUI	C. Municipale	
Mme	Celia	JOUSSERAND	C. Municipale	
M.	Pierre	FARCY	C. Municipal	
M.	Lucien	CORINTHE	C. Municipal	
M.	Guy	BOISSEAU	C. Municipal	
Mme	Deborah	RUYAULT	C. Municipale	